



## Procès-verbal Conseil Municipal du 10 février 2026

Après convocation en date du 5 novembre 2025, le Conseil Municipal de la Ville de Pont-l'Abbé s'est réuni le mardi 10 février 2026 à 20h00, sous la présidence de Stéphane LE DOARÉ, Maire, au Centre Culturel Le Triskell.

Monsieur Le Maire salue les membres du Conseil Municipal ainsi que les auditeurs et la presse puis procède à l'appel des conseillers municipaux. Deux procurations ont été reçues pour ce Conseil.

### **Présents :**

Stéphane LE DOARE, Eric LE GUEN, Caroline CHOLET, Bernard LE FLOC'H, Viviane GUEGUEN, Laurent MOTREFF, Marie-Pierre LAGADIC, Jacques TANGUY, Jean-Luc RICHARD, Mireille MORVEZEN, Valérie DREAU, David DURAND, Yann HIRIART, Annie BRAULT, Marc DEFACQ, Michelle DIONISI, Olivier ANSQUER, Fabienne HELIAS, Sophie COSSEC, Thibaut SCHOCK, Véronique BLANCHET, Bernard LEMARIE, Yves CANEVET, Frédéric LE LOCH et Laurent CAVALOC.

### **Absents non représentés :**

Patricia WILLIEME  
Gérard CREDOU

### **Procurations :**

Marie BEAUSSART a donné procuration à Marc DEFACQ  
Emilie MARCHAL a donné procuration à Yves CANEVET

25 élus présents, 27 votants  
Le quorum est atteint, les membres vont pouvoir délibérer.

La séance démarre à 20h00.

*Monsieur Le Maire accueille Monsieur Hervé JACQ également présent pour les finances publiques et remercie pour sa présence. Il adresse ensuite un mot de remerciement à tous les élus présents pour ce dernier conseil municipal de la mandature. Il précise que certains vont arrêter leur engagement municipal, d'autres vont s'aligner dans les deux équipes qui sont aujourd'hui candidates pour l'élection à la ville de Pont-l'Abbé, et souhaite le meilleur à chacun.*

*Monsieur le Maire salue l'engagement des élus municipaux dans une ville comme Pont-l'Abbé : « c'est du bénévolat pour un grand nombre d'entre nous et d'entre vous. Ce sont des centaines d'heures loin de vos foyers et de vos familles pour travailler sur les différents dossiers que nous sommes amenés à délibérer ici au sein du conseil municipal. Si parfois, évidemment, il y a des points de désaccord, cela peut arriver quand il y a trois listes, nous avons chacun notre programme. Je retiens, malgré tout qu'une grande majorité des points qui sont débattus en conseil sont votés à l'unanimité, preuve que nous travaillons toutes et tous pour l'intérêt général de cette belle ville de Pont-l'Abbé. Ainsi, je voulais vraiment vous remercier. C'est un engagement qui n'est, à mon sens, pas assez reconnu par nos institutions nationales. Nous faisons vivre, n'ayons pas peur des mots, nos*

communes et par conséquent la vie de nos administrés chaque jour. Sans les conseils municipaux, bien des choses ne pourraient pas avoir lieu. Et donc, je tiens vraiment à saluer cet engagement et j'espère que la prochaine mandature connaîtra un tel enthousiasme. Nous aurons l'occasion de le voir à travers le Compte Financier Unique (CFU), qui sera présenté tout à l'heure par Éric Le Guen, que ce mandat a été riche de travaux, riche d'investissements et c'est le fruit du coup aussi d'un riche travail à la fois en commission et en conseil. »

Monsieur Le Maire informe avant la désignation du secrétaire de séance la motion déposée à chacun sur table, motion demandée par M. Frédéric LE LOCH concernant le lycée Laënnec pour la fermeture d'une classe de seconde à la rentrée scolaire 2026-2027. Monsieur Le Maire demande s'il y a des oppositions à ajouter cette motion à cette séance, aucune opposition n'est relevée. La motion sera donc votée.

Monsieur Le Maire informe également avoir reçu une question diverse de la part de M. CANEVET, mais que celle-ci concerne le conseil d'administration de Pors Moro et sera donc traité au sein du conseil d'administration de Pors Moro, dans lequel le groupe de M. CANEVET a un représentant, en la personne de M. LE MARIE, qui siège à chaque fois.

## Désignation du secrétaire de séance

---

Madame Annie BRAULT est désignée secrétaire pour cette séance.

## Approbation des procès verbaux des conseils municipaux du 12 novembre 2025 et du 16 décembre 2025

---

Monsieur Le Maire soumet les procès-verbaux des séances du 12 novembre et du 16 décembre 2025 à l'approbation des Conseillers municipaux. Le 16 décembre concerne le budget.

**Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances du 12 novembre 2025 et du 16 décembre 2025.**

## ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

### 1. URBANISME – AFFAIRES FONCIÈRES

---

- 1.1. MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL
- 1.2. ACQUISITION DE LOCAUX : 12 RUE ARNOULT ET RÉGULARISATION FONCIÈRE
- 1.3. DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UN ESPACE BÂTI SUR LE SITE DE L'ANCIEN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL
- 1.4. CRÉATION DE LA MAISON FRANCE SERVICE ET DE L'ÉCONOME : MISE A DISPOSITION DU FONCIER PAR LA SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC LA CCPBS

### 2. COMMANDE PUBLIQUE

---

- 2.1. MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA TRIBUNE/VESTIAIRE ET CRÉATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE DE LA COMMUNE DE PONT-L'ABBÉ – AVIS SUR LES MODIFICATIONS EN COURS D'EXÉCUTION DU LOT N°3 VALANT AVENANT

### 3. FINANCES

---

- 3.1. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DE LA COMMUNE
- 3.2. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU PORT DE PLAISANCE
- 3.3. AP/CP RÉHABILITATION DU CHÂTEAU
- 3.4. MODIFICATION D'UN TARIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA TRÉMINOU
- 3.5. DEMANDE DE PRÊT D'HONNEUR
- 3.6. GARANTIE D'EMPRUNT A L'EHPAD DE TY PORS MORO

#### **4. VOIRIE-RÉSEAUX**

---

- 4.1. PLAN DU CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS) : NOUVELLE CONVENTION 2026-2030 ET CLÉ DE REFACTURATION AUX COMMUNES
- 4.2. EFFACEMENT DES RÉSEAUX RUE DE KERENTRÉE ET RUE DU LYCÉE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SDEF
- 4.3. ENEDIS – PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES FILS NUS : SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE POUR LA RÉALISATION DE NOUVELLES CANALISATIONS EN TECHNIQUE NON DISCRÈTE

#### **5. ASSOCIATION**

---

- 5.1. SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS
- 5.2. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION RAMA THAI BOXING GYM

#### **6. RÉSEAU DE CHALEUR**

---

- 6.1. CONVENTION AVEC LE SDEF – MONTAGE JURIDIQUE

#### **7. BÂTIMENT**

---

- 7.1. MISE EN LUMIÈRE DU CHÂTEAU – SDEF

#### **8. CULTURE**

---

- 8.1. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ORGANISATION D'UN FEST NOZ – MARS BLEU PAR L'HÔTEL-DIEU AU TRISKELL
- 8.2. EXPOSITIONS TEMPORAIRES ESTIVALES DU MUSÉE

## 1. URBANISME – AFFAIRES FONCIERES

### 1.1 MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### ANNEXES

(oratrice : Caroline CHOLET)

La commune de Pont-l'Abbé dispose sur son territoire d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 17 octobre 2017, modifié le 11 février 2020 et mis à jour les 9 février 2018, 4 août 2020 et 6 septembre 2021.

#### ➤ Objets de la modification

Dans le cadre de la mise en œuvre de projets d'aménagement, notamment pour permettre la traduction du plan guide d'aménagement des secteurs Gare et Madeleine réalisé en février 2023 dans le cadre du programme « petites villes de demain, il s'est avéré nécessaire de procéder à des ajustements des dispositions du PLU en vigueur.

En application des articles L.153-36 à L.153-44 du Code de l'urbanisme, les évolutions du PLU prévues relèvent du champ d'application de la procédure de modification de droit commun. Une procédure de modification de droit commun n° 2 du PLU a donc été prescrite par arrêté du président de la CCPBS en date du 20 juillet 2023 avec pour objet les points suivants :

- Ajustement de certaines orientations d'aménagement et de programmation ;
- Modification du règlement graphique en lien avec des projets ou des corrections et ajustements ponctuels ;
- Ajustement du règlement écrit ;
- Complément au rapport de présentation et aux annexes.

#### ➤ Évaluation environnementale et concertation préalable

L'article R.104-33 du Code de l'urbanisme prévoit que la personne publique responsable de la procédure de modification du PLU, lorsqu'elle estime que cette évolution n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement peut saisir l'autorité environnementale pour avis conforme en transmettant notamment un exposé démontrant cette absence d'incidences sur l'environnement (auto-évaluation).

Au regard des objets de la modification n'affectant aucun espace naturel et agricole et dont les secteurs concernés ne présentaient pas de protection paysagère dans le règlement du PLU en vigueur, la CCPBS, en lien avec la commune, a choisi de réaliser une auto-évaluation exposant l'absence d'incidences de la procédure d'évolution du PLU sur l'environnement. Ce dossier a ensuite été transmis à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Bretagne le 3 mai 2024 pour avis. Cette dernière disposait d'un délai de 2 mois pour notifier sa décision.

Toutefois, par décision n°2024-011521 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2024, la MRAe a conclu que la modification n°2 du PLU était susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

Conformément à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, la réalisation d'une évaluation environnementale sur le projet impose l'organisation d'une concertation visant à associer, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées afin de leur permettre :

- De prendre connaissance des modifications projetées du PLU ;
- De donner un avis à un stade précoce de la procédure sur les évolutions envisagées et le cas échéant de formuler ses observations ou proposition sur ces modifications.

Par délibération n° C-2024-09-26-09 en date du 26 septembre 2024, le conseil communautaire de la CCPBS a prescrit la réalisation d'une évaluation environnementale et a défini les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation dans le cadre de la modification de droit commun n° 2 du PLU de Pont-l'Abbé.

A l'issue de cette concertation, une délibération du conseil communautaire de la CCPBS n° C-2025-02-27-11 du 27 février 2025 en a dressé le bilan, concluant qu'au regard de l'absence de remise en cause particulière du projet, il convenait de considérer comme favorable le bilan de la concertation.

➤ **Avis de l'autorité environnementale et des personnes publiques associées**

Le dossier de modification ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale a été transmis à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) le 28 février 2025, qui a ensuite rendu son avis n°MRAe 2025-012189, en date du 27 mai 2025. Cet avis recommande de réaliser un nouvel état initial de l'environnement sur le secteur de Ti-Carré, en incluant des inventaires faunistiques et floristiques réalisés à une période plus favorable. En parallèle, cet avis recommande également la réalisation d'une étude acoustique afin de déterminer le niveau de nuisance des activités situées à proximité du secteur de Ti-Carré.

En réponse à cet avis, la commune et la CCPBS ont fait le choix de retirer les évolutions relatives au secteur de Ti-carré de la procédure de modification n°2 du PLU de Pont-l'Abbé. Ce retrait est motivé par la volonté de mener des investigations complémentaires tenant compte des recommandations de la MRAe.

Le dossier de modification du PLU a été adressé aux personnes publiques associées par voie électronique les 3 avril 2024 et 17 mars 2025 pour avis. Voici un récapitulatif des différents avis émis :

- **Avis de la chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne ouest :**

La CCI dans ses courriers du 31 mai 2024 et du 25 avril 2025 émet un avis favorable au projet de modification de droit commun n° 2 du PLU de Pont-l'Abbé.

- **Avis de la région Bretagne :**

La région Bretagne dans son avis du 19 juin 2024 fait un rappel de la modification du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) adoptée en février 2024 et des différents objectifs intégrés à cette modification au regard des évolutions réglementaires supérieures et notamment la loi Climat et Résilience. Elle précise la nécessité de prendre en compte ces nouveaux impératifs dès à présent dans la définition des règles d'urbanisme de la commune.

- **Avis du syndicat intercommunautaire ouest Cornouaille aménagement (SIOCA) :**

Le comité syndical du SIOCA, dans ses délibérations du 2 juillet 2024 et du 1<sup>er</sup> avril 2025, émet un avis favorable au projet de modification de droit commun n° 2 du PLU de Pont-l'Abbé, sous réserve que la capacité d'accueil de la commune permette la réalisation des projets planifiés. Dans sa délibération du 1<sup>er</sup> avril 2025, le comité syndical du SIOCA ajoute une vigilance sur les effets de la modification n°2 du PLU de Pont-l'Abbé sur la trajectoire ZAN de la commune.

- **Avis de la préfecture du Finistère :**

Le préfet du Finistère, dans son courrier du 16 avril 2025, indique que l'orientation d'aménagement et de programmation relative au secteur de Ti-Carré aurait pu comporter des orientations concernant la préservation des boisements internes existants au nord-ouest et à l'est du secteur. Il formule également une observation concernant l'absence d'intégration de la bande de précaution le long du bras de l'estuaire orienté Nord sur l'annexe relative aux servitudes d'utilité publique, ainsi que la nécessité de revoir le coloris des servitudes AC1 pour garantir plus de lisibilité sur cette annexe.

Les autres personnes publiques consultées au titre de l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, à savoir le conseil départemental du Finistère, la chambre des métiers et de l'artisanat du Finistère, la chambre d'agriculture et le comité régional de la conchyliculture, n'ont pas émis d'avis.

Un tableau exhaustif des observations des personnes publiques associées et des réponses de la communauté de communes est joint en [annexe n° 1 du présent rapport](#).

## ➤ Enquête publique

Monsieur VASSAL Jérôme a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, en remplacement de Madame FROMENT Jeanine, empêchée, par décision du président du tribunal administratif de Rennes n° E25000098/35 en date du 6 octobre 2025. L'enquête publique portant sur la procédure de modification de droit commun n° 2 du PLU de Pont-l'Abbé a été ouverte par arrêté du président de la CCPBS n° A-2025-10-08 du 16 octobre 2025. Elle s'est déroulée du vendredi 7 novembre 2025 à 9 heures au lundi 8 décembre 2025 à 17 heures.

La publicité de l'enquête publique a été effectuée conformément aux dispositions des articles L. 123-10 et R. 123-11 du Code de l'environnement.

Pendant toute la durée de l'enquête le dossier était consultable sur support papier et sur un poste informatique en accès libre au service urbanisme de la mairie de Pont-l'Abbé. Ce dossier était également consultable sur les sites internet de la CCPBS et de la mairie de Pont-l'Abbé, ainsi que sur la page internet du registre dématérialisé accessible à l'adresse suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/6811/>.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne a pu transmettre ses observations et propositions :

- En les consignnant sur le registre d'enquête prévu à cet effet au service urbanisme de la mairie de Pont-l'Abbé ;
- En les adressant par courrier à destination du commissaire enquêteur domicilié pour la circonstance au service urbanisme de la mairie de Pont-l'Abbé ;
- Par courriel à l'adresse : [enquete-publique-6811@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6811@registre-dematerialise.fr) ;
- En les consignnant par voie électronique sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/6811/>.

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public au cours de permanences qui se sont déroulées aux dates et lieux suivants :

- Vendredi 7 novembre 2025 de 9h00 à 12h00, au service urbanisme de la mairie de Pont-l'Abbé sis passage de la levée 29120 Pont-l'Abbé ;
- Mercredi 19 novembre 2025 de 09h00 à 12h00, au siège de la CCPBS sis 17 rue Raymonde Folgoas Guillou 29120 Pont-l'Abbé ;
- Samedi 29 novembre 2025 de 14h00 à 17h00, au centre culturel Le Triskell sis rue Mstislav Rostropovitch 29120 Pont-l'Abbé ;
- Lundi 8 décembre 2025 de 14h00 à 17h00, au service urbanisme de la mairie de Pont-l'Abbé sis passage de la levée 29120 Pont-l'Abbé.

Au total 7 contributions ont été déposées sur le registre dématérialisé (dont 3 contributions en doublon), 4 contributions ont été portées sur le registre papier et une lettre envoyée par courriel et annexée au registre papier. Le commissaire enquêteur a reçu 14 personnes au cours de ses permanences.

À l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a transmis son procès-verbal de synthèse le 16 décembre 2025 relatant l'ensemble des observations et propositions émises par le public au cours de l'enquête, ainsi que ses questionnements et demandes de précisions en découlant sur le projet de modification. La CCPBS a répondu à l'ensemble des questions du commissaire enquêteur et aux observations du public dans un mémoire en réponse transmis le 31 décembre 2025.

À la suite, le commissaire enquêteur a remis son rapport final et ses conclusions sur le projet de modification le 8 janvier 2026. Ces documents ont été mis à la disposition du public en mairie de Pont-l'Abbé et sur les sites internet de la mairie et de la CCPBS. Ils ont également été communiqués au préfet du Finistère et au président du tribunal administratif de Rennes.

Dans son avis final, le commissaire enquêteur émet un avis favorable au projet de modification de droit commun n° 2 du PLU de Pont-l'Abbé.

Le commissaire enquêteur accompagne son avis d'une recommandation, concernant la nécessité d'assurer, par tous les moyens d'études préalables, le bon niveau de protection des aménagements prévus en renouvellement urbain dans les secteurs de la gare et de la Madeleine vis-à-vis des risques de submersion marine et fluviale. A ce titre, il préconise la réalisation d'une étude hydraulique avec temps de retour centennal.

L'ensemble des pièces de procédures, les avis émis par les personnes publiques associées et le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur figurent en [annexe 3 du présent rapport](#).

➤ **Ajustement du dossier pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées et au cours de l'enquête publique**

En application de l'article L. 153-43 du Code de l'urbanisme, à l'issue de l'enquête publique, le projet peut être modifié, pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sans qu'il porte atteinte à l'économie générale du projet.

Les évolutions apportées au dossier de modification sont répertoriées dans un document figurant à l'annexe n° 1 du présent rapport. En résumé, elles concernent notamment :

- Le retrait des évolutions relatives au secteur de Ti-Carré (modification du zonage et de l'OAP) ;
- Des ajustements sur l'annexe relative aux servitudes d'utilité publique.

Ces ajustements résultent tous soit des observations formulées pendant l'enquête, soit du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur. Tant par leur nombre que par leur portée juridique, ils n'impliquent pas l'organisation d'une nouvelle enquête publique.

En application de l'article L. 5211-57 du Code général des collectivités territoriales, il convient désormais pour le conseil municipal de donner un avis sur le projet de modification de droit commun n° 2 du PLU de Pont-l'Abbé, tel que figurant [en annexe 2 du présent rapport](#), qui sera soumis à l'approbation du conseil communautaire de la communauté de communes du pays Bigouden sud du 12 février 2026.

Monsieur Le Maire : « nous avons fait un gros travail sur le secteur Ti Carré, il y a eu des réunions publiques, mais effectivement, vu l'avis des MRAe, cela aurait trop retardé l'analyse et l'approbation de la modification du PLU, qui, je vous le rappelle, est un thème important, notamment pour permettre la construction d'un équipement d'intérêt public, qui est le crématorium à Kerargont. En effet dans cette modification du PLU, il y a aussi la possibilité de faire la zone d'activité de Kerargont. Donc, tout le secteur de Ti Carré va rebasculer dans le PLU, qui sera approuvé globalement à l'échelle des 12 communes, normalement en 2027, quand nous aurons fini d'intégrer les dernières modifications qui sont demandées par les services de l'État. La problématique des PLU, pour ceux qui ont eu à y travailler, il peut y avoir une modification de loi qui demande de rajouter des choses, et le dossier repart pour, généralement, 18 mois de façon assez pérenne sur le sujet. »

Véronique Blanchet : « J'apporte une attention sur le secteur de Ti Carré. Les éléments que nous subissons en ce moment sur Pont-l'Abbé et ailleurs en Bretagne, doivent nous amener à une grande prudence, notamment sur ce qui se passe sur nos sols. J'habite dans ce secteur. En ce moment, à Ti Carré, ce soir, je vais être obligée de reprendre la rocade puisque les deux voies sont complètement inondées. Donc, tant sur le plan naturel de ce lieu que sur ses bois, je pense qu'il faut vraiment faire très attention. La nature, aujourd'hui, nous rappelle que nous ne maîtrisons pas grand-chose et qu'il peut y avoir des inondations. Notamment, on se rend compte que le champ qui, normalement, doit absorber l'eau, n'absorbe plus rien. Le ruisseau n'absorbe plus rien, tout déborde de partout. Il n'y a pas qu'à Ti Carré, mais puisqu'on parle de Ti Carré, ça serait bien aussi de rappeler que cette zone est très sensible, qui devrait être protégée des inondations. »

Monsieur Le Maire : « A Ti Carré, je pense qu'on a un petit problème technique. Sous la route, la buse ne permet pas d'évacuer le débit normal, ce qui fait qu'effectivement, la prairie ne se vide pas. Mais oui, alors actuellement, les sols sont gorgés d'eau, toute la Bretagne et au-delà, et effectivement tu as raison de le souligner. Il faut intégrer aussi dans les documents d'urbanisme les érosions, la quantité de surface à perméabiliser, les bassins de rétention. Mais je me rappelle quand même que lors des présentations, le schéma d'aménagement qui avait été présenté sur Ti Carré était plutôt très avant-gardiste, très développement durable. Mais il n'en reste pas moins qu'effectivement, il faut prendre en considération aussi la pluviométrie et les quantités d'eau. Le petit crachin breton n'existe plus, malheureusement, et donc quand il pleut, comme c'est le cas ces derniers temps, c'est en très grande quantité. Mais tu as raison de le souligner. Nous faisons le point avec les services techniques hier et il y a en effet un problème technique. Actuellement, il ne nous est pas possible d'envisager sa réparation, pour que ça puisse s'écouler, pour qu'on puisse procéder à une intervention technique. Et le risque, c'est que cela dégrade la route. »

Yves Canevet : « Moi, c'est la réflexion des services de l'État, et je l'ai eue en commission, pas la dernière commission, mais celle d'avant, concernant tout le quartier ici. Aujourd'hui, on a construit l'équivalent de 160 appartements, voire plus ou moins. Et, comme disait Véronique, la nature se rappelle à elle-même. Aujourd'hui, il y a de l'eau un peu partout dans les vides sanitaires. Est-ce que sur du moyen terme, voire du très court terme, il faut construire la maison à côté de chez les pompiers ou chez les services techniques, et raser la Maison Pour Tous et construire des bâtiments. La question se pose. Personnellement je m'abstiendrai sur le PLU. »

Monsieur Le Maire : « sauf que je te rappelle qu'on est en réinvestissement urbain sur des zones qui étaient déjà imperméabilisées et aménagées. »

Yves Canevet : « je suis tout à fait d'accord, mais c'est aussi le rôle des élus d'anticiper le changement climatique et les eaux qui vont aujourd'hui là où elles n'ont peut-être jamais été. Même si je reconnais qu'il y a eu des inondations à une époque sur Pont-l'Abbé, peut-être plus importantes que celles-ci il y a quelques années. Mais il faut être prudent. »

Monsieur Le Maire : « il faut être prudent, mais nous avons aussi fait des travaux pour modifier une partie des réseaux, pour faire en sorte que justement nous sommes moins impactés. Nous avons désimperméabilisé une partie du quartier de la gare, parce que finalement nous avons demandé des mesures compensatoires, des stationnements gazonnés, etc., à la place d'endroits qui avant étaient extrêmement bitumés. Il ne faut pas l'oublier, du temps de l'exploitation, c'était bétonné et bitumé. Au final, je demande à faire le calcul à la fin de l'opération globale d'aménagement de la gare : nous aurons sans doute moins de surface imperméabilisée que nous en avions avant la construction dans le quartier de la gare. Justement parce que nous avons pris en considération les nouvelles règles et la logique de développement durable. »

Yves Canevet : « après ce n'est pas trop l'imperméabilisation, Monsieur le Maire, c'est aussi le niveau de la rivière qui monte et qui déborde. »

Monsieur le Maire : « là il ne déborde pas. »

Caroline Cholet : « nous avons aussi créé tout un groupe de travail avec notamment Ouesco, Eaux et Forêts etc. pour travailler justement sur le parc de la rivière : comment faire des zones tampons ? comment utiliser ce parc pour faire des zones tampons, du reméandrage, pour éviter justement que la rivière ne déborde en ville, mais qu'elle déborde là où, à l'origine ? »

Yves Canevet : « dans les années 70, ou 60-70, quand la ville a acheté les terrains qui sont derrière, c'était du marais. Ça faisait une zone tampon. Bon, à l'époque, on ne parlait pas de zone inondable. Mais les écologistes disaient que ça aurait pu servir mais on les traitait d'utopistes à l'époque. »

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme et travaux lors de sa réunion du 26 janvier 2026,

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, avec 21 voix POUR et 6 ABSTENTIONS : Monsieur Laurent CAVALOC, Madame Véronique BLANCHET, Monsieur Yves**

CANEVET, Monsieur Bernard LEMARIÉ, Monsieur Frédéric LE LOC'H et Madame MARCHAL Émilie :

- ÉMET un avis favorable à la modification de droit commun n° 2 du PLU de Pont-l'Abbé.

## 1.2 ACQUISITION DE LOCAUX : 12 RUE ARNOULT ET RÉGULARISATION FONCIÈRE

(oratrice : Caroline CHOLET)

Par délibération en date du 09 janvier 2025, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la division en volume de l'immeuble en copropriété avec Finistère Habitat situé 12, rue Arnould et sur l'acquisition d'un volume situé au RDC pour la création d'une épicerie sociale.

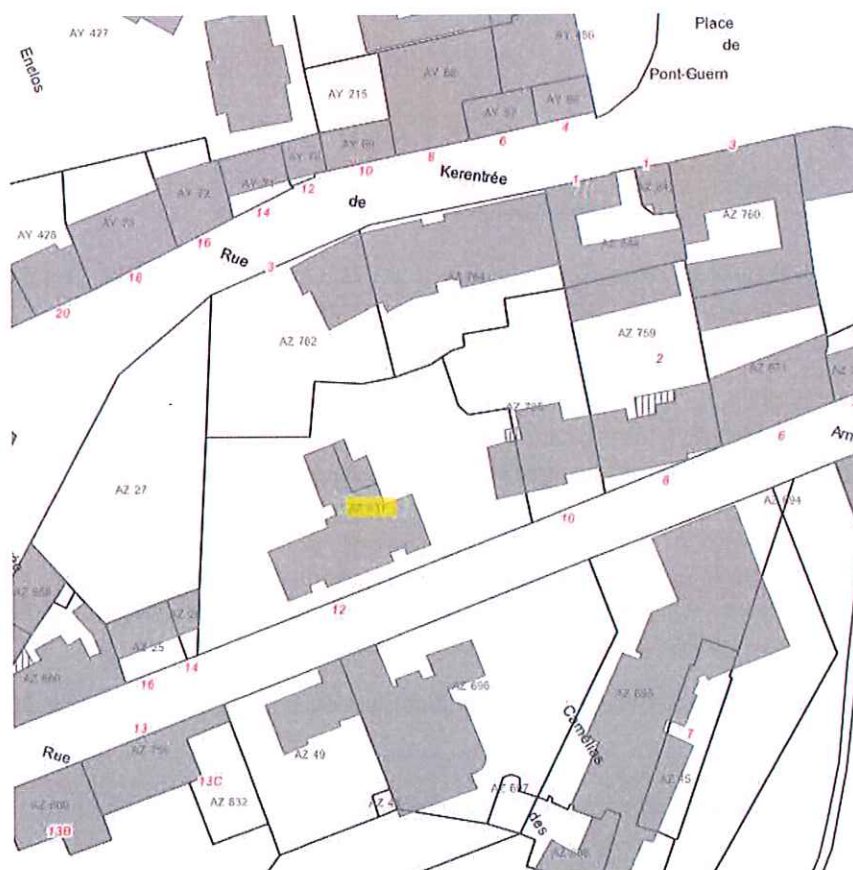
Toutefois, la description du volume à acquérir comportait une erreur.

Ainsi, l'acquisition par la Commune au prix de 100 000 € portera sur 3 anciens appartements et un dégagement, situés au rez-de-chaussée du bâtiment A, correspondant au volume 1a de l'état descriptif de division en volume et décrit en mauve au plan du RDC annexé.

Par ailleurs, il convient également de procéder à une régularisation foncière cadastrale sur le site.

Pour permettre la réalisation de cette vente, l'intervention d'un géomètre s'est avérée nécessaire pour procéder à des divisions parcellaires et au montage d'une copropriété en volume.

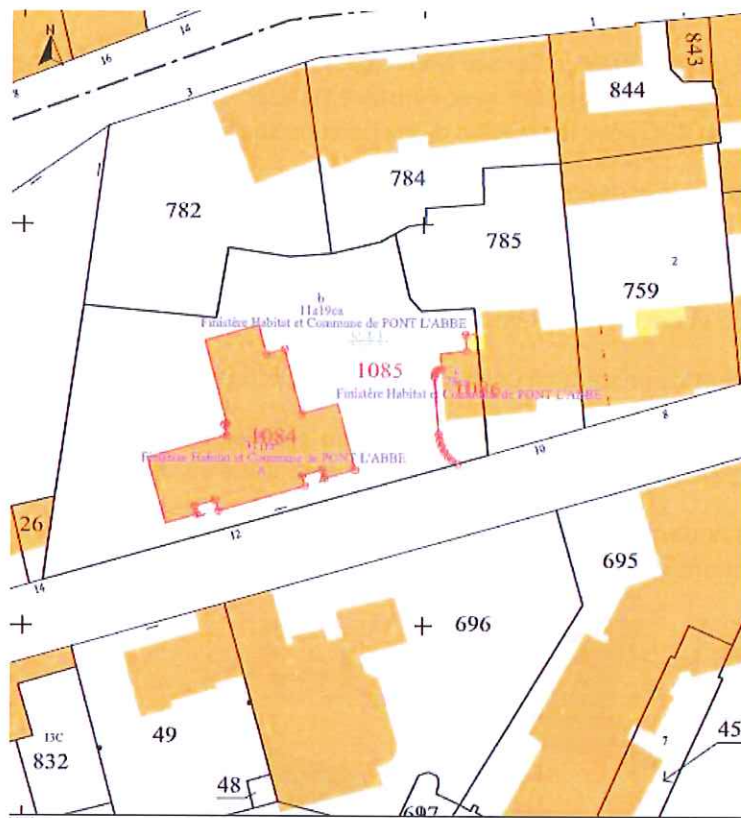
Or, le bâtiment B, propriété unique de Finistère Habitat, a été édifié en partie sur la parcelle AZ 831 qui est en indivision entre la commune et Finistère Habitat.



Afin de régulariser cette situation, une parcelle a été créée pour isoler l'empiètement du bâtiment B sur la parcelle AZ 831.

L'intervention du géomètre a conduit à la division de la parcelle d'origine AZ 831 en :

- AZ 1084 d'une surface de 311 m<sup>2</sup> correspondant à l'assiette du bâtiment A.
- AZ 1085 d'une surface de 1 119 m<sup>2</sup> correspondant aux espaces extérieurs en indivision entre Finistère Habitat et la commune.
- AZ 1086 d'une surface de 78 m<sup>2</sup> correspondant en partie à l'assiette du bâtiment B et à des espaces verts.



Par conséquent, Finistère Habitat se portera acquéreur de la parcelle supportant l'empiètement cadastrée en section AZ sous le numéro 1086 d'une contenance de 78 m<sup>2</sup>. La vente se réalisera pour un € symbolique et par acte notarié.

Les frais de rédaction des actes de régularisation foncière de l'emprise du bâtiment B, de suppression de la copropriété et de création de la division en volume seront pris en charge par Finistère Habitat. Les frais de rédaction de l'acte d'acquisition seront pris en charge par la Commune.

Monsieur le Maire : « *j'ai rarement vu une vente aussi longue, nous y sommes depuis le début du mandat. Nous concluons en cette fin de mandat ce projet. Ces locaux nous sont importants, c'est pour créer le logement d'urgence et l'épicerie sociale. On a eu le temps de faire les plans, le permis, sauf que nous n'avons jamais réussi à être propriétaire jusqu'à ce jour.* »

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme et travaux rendu lors de sa réunion du 26 janvier 2026,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 29 janvier 2026,

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition avec Finistère Habitat pour un montant de 100 000 €, de locaux situés au RDC de l'immeuble situé 12 rue Arnoult (correspondant au lot 1a du bâtiment A), cadastré section AZ, n° 1084 et qui sera rédigé par Maître Clarisse LE PERSON, notaire au sein de la SELARL Frédéric GUILLOU, notaire associé à Ergué-Gabéric.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à un € symbolique à Finistère Habitat d'une parcelle cadastrée section AZ 1086 d'une superficie de 78 m<sup>2</sup> correspondant à une partie de l'assiette du bâtiment B et à des espaces verts qui sera rédigé par Maître Clarisse LE PERSON, notaire au sein de la SELARL Frédéric GUILLOU, notaire associé à Ergué-Gabéric.

### **1.3 DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UN ESPACE BÂTI SUR LE SITE DE L'ANCIEN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL**

*(oratrice : Caroline CHOLET)*

Par délibération du 02 juillet 2024, le Conseil Municipal avait constaté la désaffectation d'une partie du foncier de l'ancien CTM et prononcé son déclassement.

Depuis, le bâtiment qui était précédemment occupé par la Croix Rouge a été libéré et il convient donc de compléter la procédure de désaffectation/déclassement du foncier.

Conformément à l'article L 2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, le domaine public d'une personne publique est constitué des **biens lui appartenant** qui sont soit affectés à **l'usage direct du public**, soit affectés à un **service public** pourvu qu'en ce cas ils fassent l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public.

Au terme de l'article L 3111-1 du Code de la Propriété des Personnes Publiques, « les biens des personnes publiques qui relèvent du domaine public sont inaliénables et imprescriptibles. »  
Ce foncier demeure dans le domaine public tant que la Commune n'a pas pris la décision formelle de le déclasser.

Le déclassement est prévu à l'article L 2141-1 du Code de la Propriété des Personnes Publiques qui dispose que « *un bien d'une personne publique qui n'est plus affecté à un service public ... ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement* ».

Les locaux précédemment occupés par la Croix Rouge ont été libérés le 31 décembre 2025 et sont désaffectés depuis cette date.

*Yves Canevet : « ce n'est pas une question, c'est une constatation. Je trouve regrettable aujourd'hui qu'aucune solution n'ait été trouvée localement, soit sur Pont-l'Abbé, soit sur la Communauté Sud, pour la Croix-Rouge, étant donné les services qu'elle rend. Il y a eu sur Plonéour-Lanvern des propositions, mais aujourd'hui, ils paient un loyer mensuel qui est quand même très élevé. Et il est regrettable qu'on n'ait pas trouvé de solution. »*

*Monsieur le Maire : « ce n'est pas faute d'avoir cherché, d'avoir sollicité l'ensemble des collègues, mais le seul endroit où ils ont trouvé un local qui permettait de rentrer leur véhicule et d'avoir un bureau, c'est dans la zone de Kerlavar à Plonéour-Lanvern. Ils sont locataires, ce n'est pas ad vitam æternam. En échange, je pense qu'ils vont nous solliciter une subvention à la Ville de Pont l'Abbé. Avant, ils en avaient une en nature, parce que c'était gratuit. Nous ne facturions absolument rien. Je suis d'accord qu'ils rendent un service à l'ensemble du territoire. Ils sont à 4 km du point où ils étaient. Ils resteront sur le territoire. La relation avec Loïc, le président, et son équipe est bonne. Nous avons une crise du locaux adaptés, y compris pour ce type d'activité. Je suis sincèrement désolé et ce n'est pas faute d'avoir relancé toutes les communes du territoire bigouden. »*

*Yves Canevet : « pour moi, c'est surtout l'intervention auprès des associations de La Croix Rouge qui est colossale au-delà du Pays Bigouden, on va dire, pont-l'abbiste. Et ça, au niveau tarif, si on est obligé de fermer la protection civile, c'est quand même nettement plus cher. »*

*Monsieur le Maire : « Mais ce n'est pas le cas, ils sont relogés, c'est une solution pérenne Yves. Je les ai rencontrés il n'y a pas longtemps, je te rassure. »*

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme et travaux rendu lors de sa réunion du 26 janvier 2026,

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **CONSTATE** que l'assiette foncière précédemment occupée par la Croix Rouge sur le site de l'ancien CTM, cadastrée section AI, n° 436p d'une superficie d'environ 332 m<sup>2</sup>, telle qu'elle figure à l'annexe jointe, ne participe plus à l'exécution d'un service public et est donc désaffectée,
- **PRONONCE**, par conséquent, le déclassement de cet espace du domaine public communal.

#### **1.4 CRÉATION DE LA MAISON FRANCE SERVICE ET DE L'ÉCONOME : MISE A DISPOSITION DU FONCIER PAR LA SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC LA CCPBS**

*(orateur : Stéphane LE DOARÉ)*

La Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud porte un projet hybride ambitieux regroupant en un même lieu une Maison France Services et une Maison de l'économie et a choisi de privilégier une implantation en centralité à PONT-L'ABBE dans le quartier de la gare sur une partie du foncier de l'ancien centre technique municipal.

##### **Contexte et orientations du projet**

Afin de faciliter les démarches administratives des usagers sur l'ensemble du territoire national, en particulier dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la ville, l'Etat encourage le déploiement, depuis 2019, du réseau France Services.

En parallèle, au regard des besoins identifiés et des profondes évolutions du monde du travail, la CCPBS avait réalisé dès 2018, une étude d'opportunité autour de la création d'un réseau d'espaces de travaux à usage flexibles et partagés sur le territoire.

Au regard de ces éléments, dans un souci d'optimisation des ressources, le choix s'est porté en priorité sur la création d'un site hybride et innovant, dans une approche transversale qui consiste à considérer l'entrepreneur ou le télétravailleur comme usager et habitant du territoire.

En cohérence avec les enjeux de revitalisation des centralités, les élus ont souhaité saisir l'opportunité de réhabiliter une friche située au cœur du quartier de la gare à Pont-l'Abbé. Le conseil communautaire du 27/06/2024 avait ainsi validé un certain nombre d'orientations concernant le projet de maison France services/maison de l'économie :

- Un lieu bien identifié avec un accueil mutualisé entre la MFS et la ME, dans le bâtiment historique qui deviendra la vitrine du site.
- Un lieu ouvert proposant des espaces de rencontre et d'échange et accueillant une diversité de partenaires qui ont confirmé leur intérêt pour tenir leurs permanences dans le futur bâtiment.
- Un lieu optimisé avec la mutualisation des bureaux individuels et des salles de réunion
- Un lieu inclusif avec la médiation numérique au cœur des activités de la MFS (ateliers informatiques, postes informatiques en libre-service, 3 salles de réunions).
- Un lieu totem pour l'entreprenariat avec une jauge limitée à 16 postes pour déployer dans un second temps des espaces d'hyper proximité sur le territoire en particulier sur les communes portuaires et répondre ainsi de manière cohérente à la demande.

- Un lieu accessible avec 36 places de stationnement ainsi que des abris vélo couverts, des bornes de recharge électrique et des abris pour les véhicules Mobil'emploi.

En parallèle, le département du Finistère a affirmé sa volonté d'intégrer le centre départemental d'action sociale (CDAS) dans le futur bâtiment

#### **Mise à disposition du foncier par la signature d'un bail emphytéotique**

L'assiette foncière du projet sur les parcelles AI, n° 436p et 435p, sur une surface de 2 462 m<sup>2</sup> sera mise à la disposition de la CCPBS par la signature d'un bail emphytéotique sur une durée de 60 ans, à titre gracieux.

Le constat de la désaffectation et du déclassement du domaine public communal de cette emprise foncière fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal ce même jour.

La CCPBS prendra en charge la dépollution du site et la déconstruction l'ancien local de la Croix Rouge, ainsi que les frais de rédaction du bail.

Le projet de bail est présenté en séance.

Monsieur le Maire : *« nous allons mettre à disposition le foncier lié à la signature d'un bail emphytéotique. Entre collectivités, nous vendons de moins en moins de foncier. On ne sait pas de quoi demain sera fait. L'intérêt de la Maison France Service a été, sans conteste et manifeste, sur ce site-là, puisqu'il est central, à proximité de la gare routière et de différentes voies de liaison. Entre-temps, après en avoir échangé avec le président du département, nous allons légèrement modifier le programme pour y rajouter un étage et y intégrer le CDAS, de façon à ce que ce service public départemental aussi, ô combien important, reste sur la commune de Pont-l'Abbé et sur le pays Bigouden. Donc, il convient de faire un bail emphytéotique pour une surface de 2 462 m<sup>2</sup> avec la communauté de communes. Je vous propose que le bail soit rédigé par Maître Stéphane Le Pape. La communauté de communes du Pays Bigouden Sud, en échange, prendra à sa charge tous les frais afférents à l'aménagement de la parcelle. Le Conseil communautaire entérinera la même chose. Les marchés d'attribution de la Maison France Service devraient avoir lieu début mars. »*

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme et travaux lors de sa réunion du 30 avril 2025,

#### **➤ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer un bail emphytéotique à titre gracieux avec la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud sur les parcelles AI n° 436p et 435p, sur une surface de 2 462 m<sup>2</sup>, pour une durée de 60 ans à compter de la signature du bail qui sera rédigé par Maître Stéphane LE PAPE, notaire à Pont-l'Abbé.

## **2. COMMANDE PUBLIQUE**

### **2.1 MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA TRIBUNE/VESTIAIRE ET CRÉATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE DE LA COMMUNE DE PONT-L'ABBÉ – AVIS SUR LES MODIFICATIONS EN COURS D'EXÉCUTION DU LOT N°3 VALANT AVENANT**

*(orateur : Jacques Tanguy)*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2123-1, R2123-1, et L. 2194-1 ;

VU la délibération n°10 du 22 juillet 2025 du Conseil Municipal ;

VU la délibération n°16 du 30 septembre 2025 du Conseil Municipal ;  
VU la délibération n°2025-12-05 du 16 décembre 2025 du Conseil Municipal ;  
VU l'avis favorable de la commission consultative des marchés publics réunie le 26 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre des travaux en cours de réalisation de la rénovation de la tribune/vestiaire et création d'un terrain de football synthétique de la commune, des adaptations et des prestations nouvelles engendrant des plus-values sont apparues nécessaires entraînant des modifications du programme des travaux pour le lot n°3 précité «GROS ŒUVRE» dont l'entreprise titulaire est la société MLG CONSTRUCTION à Plonéour-Lanvern ;

CONSIDÉRANT que, dans la continuité des délibérations n°10 du 22 juillet 2025, n°16 du 30 septembre 2025 et n°2025-12-05 du 16 décembre 2025, la rénovation de la tribune et des vestiaires ainsi que la réalisation d'un terrain de football synthétique et des aménagements périphériques situés 10 bis rue Louis LAGADIC, nécessite des modifications en cours d'exécution ;

**Rappel du cadre de l'opération :**

Afin d'envisager le plus efficacement le projet, la maîtrise d'œuvre assurée par le cabinet « Atelier jean-thomas Gossart & caetera architecte », accompagne le maître d'ouvrage. À l'issue de la consultation du 19 janvier 2024, prenant la forme de la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, les entreprises de travaux des 16 lots ont été retenues. Un tableau de suivi budgétaire a été présenté par le Maître d'œuvre.

La présente note de synthèse a pour objet de vous proposer des modifications en cours d'exécution des marchés publics

1-La modification en cours d'exécution valant avenant n°03 concernant le lot n°3 «GROS ŒUVRE» dont l'entreprise titulaire est la société MLG CONSTRUCTION à Plonéour Lanvern:

Le montant initial du marché public précité numéroté 2024-013 est 355 000,00 € HT soit 426 000 € TTC.

Les modifications de l'avenant n°03 sont décrites dans :

- Le devis n° 251018 du 21/10/2025 pour un montant de + 6 179,59 € HT soit +7 415,51 € TTC .

Le montant total du marché public s'élève désormais à 397 936,78 € HT soit 477 524,14 € TTC et a été validé par la maîtrise d'œuvre. Le devis porte sur des plus-values qui se déclinent comme suit :

Suite à la dépose des garde-corps existants par l'entreprise de serrurerie et le tronçonnage partiel et incomplet et le traitement à froid par ladite entreprise, il est demandé à l'entreprise MLG de reboucher l'ensemble des pieds des poteaux y compris tronçonnage en négatif, traitement de passivation, protection des garde-corps neufs.

La prestation comprend :

- Protection des garde-corps ;
- Ponçage des anciens pieds de poteaux et du béton périphérique afin d'assurer une adhérence sur le support (supprimer la galvanisation à froid mise en œuvre par l'entreprise LOBLIGEOIS) ;
- Sciage des pieds de poteaux en négatif (non sciés par l'entreprise LOBLIGEOIS) ;
- Passivation des aciers au PCI Nanocret AP ;
- Réfection au Nanocret ;
- Coffrage et reprise des nez de marches, et des angles tribunes abîmés par l'entreprise LOBLIGEOIS.

Les modifications sont qualifiées de travaux supplémentaires non substantielles qui sont devenus nécessaires (en vertu de l'article L. 2194-1-5 et 6° du code de la commande publique) au bon achèvement de la rénovation de l'ouvrage.

Pour rappel sur les précédents avenants :

1-Le montant de la modification en cours d'exécution valant avenant n°01 au marché public n°2024-013 s'élève à + 26 803,60 € HT soit + 32 164,32 € TTC, portant le montant global du marché à 381 803.60 € HT soit 458 164.32 € TTC, sous réserve de l'ajustement ultérieur de cette somme par l'application des modalités de variation des prix prévues au contrat public.

2-Le montant de la modification en cours d'exécution valant avenant n°02 au marché public n°2024-013 s'élève à + 9 953.59 € HT soit + 11 944.31 € TTC, portant le montant global du marché à 391 757.19 € HT soit 470 108.63 € TTC, sous réserve de l'ajustement ultérieur de cette somme par l'application des modalités de variation des prix prévues au contrat public.

Avec la proposition d'avenant n°3, l'augmentation totale des prestations supplémentaires sur le montant du marché initial atteint + 12,09 %.

Le présent avenant n°03 est rendu exécutoire à compter de sa notification au titulaire.

Les clauses et les conditions du marché public initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par l'avenant n°03 au lot n°03.

Yves Canevet : « *la dernière fois, au dernier conseil, ou l'avant-dernier, je ne sais plus, vous nous aviez dit que c'était les dernières modifications, je vois qu'on en a d'autres. Est-ce que c'est la fin ou est-ce qu'on en a d'autres encore sur le stade municipal ? Pratiquement à chaque conseil nous avons des décisions modificatives, cela manque de sérieux.* »

Monsieur le Maire : « *cela ne manque pas de sérieux, Yves. Mais c'est la loi des marchés, des reprises. Après, on est tributaire aussi de notre maître d'œuvre, qui ne nous ramène pas tout quand on le lui demande. Voilà, ça arrive au compte-gouttes. Mais nous aurons une réfaction sur le lot LOBLIGEIS.* »  
Jacques Tanguy : « *l'entreprise n'a en effet pas fait le travail qu'on lui avait demandé. Donc nous avons demandé à une autre entreprise de faire la rectification nécessaire.* »

Yves Canevet : « *Oui, donc il y aura une moins-value, mais une plus-value de l'autre côté.* »

Monsieur le Maire : « *nous sommes méticuleux et consciencieux qu'il y a un peu plus d'avenants. Nous sommes exigeants sur le rendu final.* »

Yves Canevet : « *On positive comme on peut. Sinon, on essaie de faire au plus juste.* »

Monsieur le Maire : « *Je ne t'ai pas beaucoup vu au stade Yves, je t'invite à venir voir l'équipement qui vaut le détour.* »

Yves Canevet : « *Je suis passé quand même quelques fois pendant les travaux et même après les travaux. Même si je suis pris ailleurs au moment des réunions.* »

Monsieur le Maire : « *Nous n'avons pas toujours une liste de réserves qui sont à lever. Je vous rassure, nous sommes extrêmement vigilants pour que ce soit un bien construit pour durer. Je préfère qu'on ait enlevé des prestations à une entreprise qui n'était pas en capacité de le faire, pour les mettre à quelqu'un d'autre qui était en capacité de réaliser les travaux de façon pérenne.* »

Vu l'avis favorable des membres de la Commission Consultative des Marchés Publics le 26 janvier 2026 sur l'avenant n°03 au marché public n° 2024-013,

Vu l'information faite à la commission finances du 29 janvier 2026,

- **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITÉ avec 22 voix POUR et 5 ABSTENTIONS : Monsieur Laurent CAVALOC, Madame Véronique BLANCHET, Monsieur Yves CANEVET, Monsieur Frédéric LE LOC'H et Madame MARCHAL Émilie :**
  - **APPROUVE** l'acte modificatif n°03 valant avenant n°03 précité pour la commune de Pont-L'Abbé formalisant l'augmentation escomptée concernant le marché public n° 2024-013 (lot n°3) ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **3. FINANCES**

#### **3.1 COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DE LA COMMUNE**

(orateur : Eric Le Guen)

*Monsieur Le Maire précise que M. JACQ a un devoir de réserve, mais il est présent pour répondre aux questions techniques.*

*Eric Le Guen introduit ce point par un message aux membres du conseil : « Monsieur le Maire, mes chers collègues, après 12 années passées au service de la commune en tant qu'adjoint au maire, le moment est venu pour moi de tourner une page. 12 années, c'est long. C'est assez long pour mesurer le poids des responsabilités, mais aussi pour apprécier pleinement ce que représente un engagement communal. L'adjoint au maire, et plus particulièrement aux finances, n'est pas une fonction neutre. C'est une mission exigeante, parfois ingrate, mais essentielle. Je souhaite avant toute chose, et je vais vous l'expliquer après, quand je présenterai le CFU, je laisse les comptes au vert, avec un endettement de 3,73 années. C'est un point auquel j'ai toujours été extrêmement attentif. Dans un contexte de plus en plus contraint, baisse des dotations, inflation, nouvelles normes, attentes légitimes des habitants, nous avons fait le choix de la rigueur, de la prudence, de la sincérité budgétaire. Ce choix n'a pas toujours été le plus populaire, mais je suis convaincu qu'il était nécessaire. Être en charge des finances, c'est aussi et surtout devoir dire non. Non à des projets pourtant intéressants, non à des demandes légitimes mais prématurées, dire non parfois à des collègues, à des partenaires, à des habitants. Ce n'est jamais confortable, mais c'est le rôle de l'adjoint aux finances lorsqu'on veut préserver l'équilibre et l'avenir de la collectivité. Je tiens d'abord à remercier très sincèrement les services municipaux et en particulier les services administratifs et financiers. Leurs compétences, leur rigueur, leur sens du service public ont été des appuis constants. Le travail qu'ils accomplissent, souvent dans la discrétion, mérite d'être souligné. Je souhaite également préciser que ma décision de ne pas poursuivre au-delà de ce mandat n'est ni récente ni improvisée. Elle a été prise il y a maintenant trois ans. La présidente des maires ruraux du Finistère en a été informée en 2023, tout comme le doyen des maires de Bretagne en 2023. Mon employeur a été informé dès juin 2025 que je ne rempliais pas. Cette décision s'inscrit dans un cheminement personnel respectueux des institutions et des personnes. Je souhaite aussi apporter une précision en toute transparence. J'ai laissé Monsieur le maire m'annoncer sa position sans lui donner la mienne. Début du mois de janvier 2026, il m'a été indiqué qu'une majorité des membres de la liste repartant ne souhaitaient pas que je poursuive. Pour ma part, je vois surtout la conséquence directe de l'exercice de mes fonctions. Être adjoint aux finances, c'est accepter parfois d'être impopulaire, de fixer des limites, de refuser ce qui mettrait en risque les équilibres de la commune. Si cette exigence n'est pas toujours consensuelle, elle constitue à mes yeux un gage de valeur, de la constance et du sérieux du travail accompli. Je suis très content que vous soyez si nombreux afin de vouloir que je reparte. Je quitte aujourd'hui mes fonctions avec sérénité, avec le sentiment d'avoir exercé cette responsabilité dans un esprit de responsabilité collective, de respect des décisions prises par cette assemblée et de fidélité aux engagements financiers de la commune. Je veux enfin remercier celles et ceux qui m'ont fait confiance pendant ces 12 années. Les échanges au sein de ce conseil ont parfois été exigeants, mais ils ont toujours contribué à éclairer les décisions prises. Voilà pour mon propos introductif. »*

Le compte financier unique (CFU) de la commune est arrêté comme suit :

**A la section de fonctionnement à la somme de :**

- 10 934 817,16 € en recettes totales
- 8 897 884,52 € en dépenses totales

Le résultat de l'exercice 2025 présente un solde positif de **2 036 932,64€**. (Contre 1 972 563,14 € en 2024).

A la section d'investissement à la somme de :

- 9 431 609,70 € en recettes totales
- 8 584 350,06 € en dépenses totales

Après intégration du résultat N-1 de -1 707 424,91 €, le résultat cumulé de la section d'investissement est de – 860 165,27 € au terme de l'année 2025.

## ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

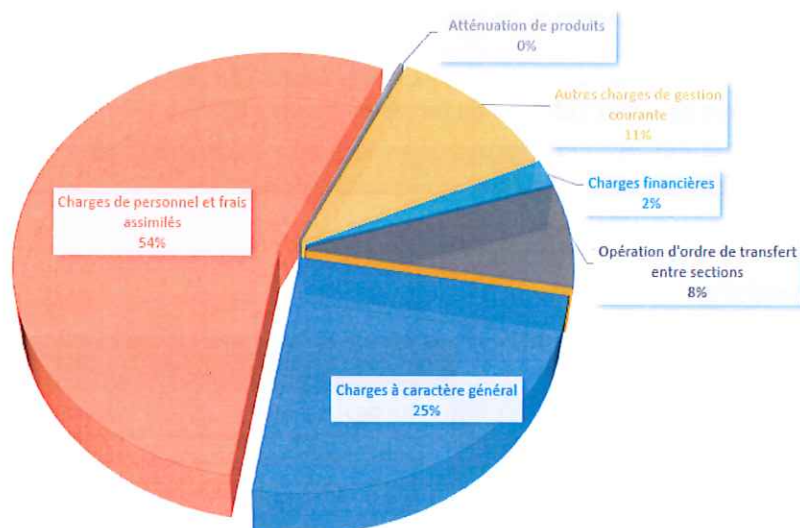
### A - Charges de fonctionnement

#### Tableau de synthèse

		CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
011	Charges à caractère général	1 963 186,69	2 226 285,14	2 217 856,70	<b>2 208 850,03</b>
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 412 673,99	4 421 286,32	4 651 898,95	<b>4 819 830,61</b>
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	8 689,00	<b>25 024,00</b>
65	Autres charges de gestion courante	862 847,47	970 230,27	961 411,97	<b>992 566,90</b>
66	Charges financières	89 453,26	146 039,16	171 003,02	<b>174 885,50</b>
67	Charges spécifiques	309,04	5,40	443,04	<b>665,23</b>
68	Dotations	0,00	0,00	2 349,27	<b>0,00</b>
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	543 855,55	1 265 760,84	517 667,51	<b>676 062,25</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>
<b>Total dépenses réelles</b>		<b>7 238 708,15</b>	<b>7 617 801,73</b>	<b>7 839 856,62</b>	<b>8 046 271,54</b>
<b>Total dépenses réelles + financières + spécifiques</b>		<b>7 328 470,45</b>	<b>7 763 846,29</b>	<b>8 013 651,95</b>	<b>8 221 822,27</b>
<b>Total opérations d'ordre</b>		<b>543 855,55</b>	<b>1 265 760,84</b>	<b>517 667,51</b>	<b>676 062,25</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>7 872 326,00</b>	<b>9 029 607,13</b>	<b>8 531 319,46</b>	<b>8 897 884,52</b>

Eric Le Guen : « concernant les charges de fonctionnement, l'évolution des charges de fonctionnement de 2022 jusqu'à 2025. Pour le 011, qui sont les charges à caractère général, nous observons une petite baisse pour l'année 2025 qui s'explique par essentiellement le coût de l'énergie qui a bien baissé et l'investissement réalisé dans les LED qui permet une consommation moindre en électricité sur la commune. Pour le 012, les frais de personnel augmentent de 3,61 % par rapport à 2024. Alors, ceci s'explique par un surcoût pour le recensement qui nous a quand même coûté 56 000 euros, un agent supplémentaire pour la police municipale et les trois points de la CNRACL pour un coût d'environ 40 000 euros. Les autres charges, charges de gestion courante, au compte 65 : ce sont les associations et rémunération des élus, ces charges augmentent, surtout les associations, le montant pour les associations est de 31 000 euros. C'est un souhait de la collectivité de ne pas baisser les dotations aux associations et je suis content qu'on les ait maintenues. »

## RÉPARTITION DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025



### Évolution des dépenses totales de fonctionnement de 2020 à 2025

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisations	7 927 390,94 €	7 328 260,27 €	7 872 326,00 €	9 029 607,13 €	8 531 319,46 €	8 897 884,52 €
Évolution/N-1	6,41%	-7,56%	7,42%	14,70%	-5,52%	4,30%

### Évolution des dépenses réelles de fonctionnement de 2020 à 2025

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisations	6 785 203,87 €	6 851 718,08 €	7 328 470,45 €	7 763 846,29 €	8 013 651,95 €	8 221 822,27 €
Évolution/N-1	0,88%	0,98%	6,96%	5,94%	3,22%	2,60%

Les charges réelles de fonctionnement augmentent d'un peu plus de 2,60 % entre 2024 et 2025 (+ 208 170 €). Les dépenses d'ordre sont en hausse de 158 394,74 € du fait de la cession du 18 rue Arnoult à Finistère Habitat et de la vente du droit à construire à l'OPAC de l'espace jeunes et de la médecine scolaire.

- Les charges à caractère général (Chap. 011) sont stables : - 9 000€ en 2025 par rapport à 2024

### Évolution des charges à caractère général de 2020 à 2025

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisations	1 626 710,03 €	1 965 827,77 €	1 963 186,69 €	2 226 285,14 €	2 217 856,70 €	2 208 850,03 €
Évolution/N-1	-5,22%	4,25%	-0,13%	13,40%	-0,38%	-0,41%

#### Les principales évolutions :

- Les prestations d'Objectif Emploi Solidarité sont imputées au c/615231 « entretien de voirie » en 2025 pour 44 625 €. Elles étaient au c/6188 « services extérieurs » en 2024.
- Les dépenses d'entretien des bâtiments publics ont augmenté de près de 26 000 € du fait des réparations sur les chaudières de l'école Jules Ferry et de l'église ND des Carmes. Des

réparations ont été effectuées sur le Triskell avec le remplacement du ballon électrique et les réparations du réseau d'eaux usées en extérieur.

- c) Les dépenses de fournitures de voirie sont en hausse de près de 20 000 € du fait de l'aménagement du terre-plein de la Madeleine et de remplacement de panneaux de signalisation.
- d) Les frais d'études et de recherche ont progressé de près de 18 000 € du fait du dispositif éco énergie tertiaire patrimoine qui fixe les obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments tertiaires.
- e) Les « frais d'entretien et de réparation du matériel roulant » ont augmenté de plus de 15 000 € principalement du fait des réparations de la balayeuse et du Merlo.
- f) Les dépenses d'alimentation sont en progression de près de 15 000 € essentiellement sur la restauration scolaire et le centre de découverte de Rosquerno.
- g) Le c/6288 « divers services extérieurs » augmente de plus de 13 000 € pour des dépenses de traitement de produits et matériaux, des diagnostics dans les bâtiments, les salaires et charges des techniciens du spectacle, la prestation de service de bases de données juridiques...

Les principales baisses de consommation des crédits se trouvent dans :

- a) Les coûts de l'énergie :
  - chauffage 110 601,30 € soit une baisse de plus de 76 000 € par rapport à 2024.
  - électricité et gaz, pour une dépense totale de 271 232,50 € soit une baisse de -56 679,78 €.
- b) Comme évoqué précédemment le c/6188 est en diminution car les prestations d'Objectif Emploi Solidarité sont imputés au c/615231 en 2025.
- c) Le c/60628 « autres fournitures » est en baisse de plus de 15 000 €. Ce sont essentiellement les dépenses du service espaces verts.
- d) Les dépenses du c/60631 « fournitures d'entretien » diminuent de plus de 12 000 €. Les baisses sont essentiellement sur les dépenses de produits d'entretien et des petites fournitures pour l'entretien des bâtiments.

### Récapitulatif des Travaux en régie 2025

ARTICLE	TRAVAUX	NB HEURES	COUT MAIN D'OEUVRE	MONTANT FOURNITURES	N° MANDATS	TOTAL
2128	Création d'espaces d'éco-pâturage	280	6 160,00 €	1 582,82 €	713, 839, 840, 3502, 3503, 3504, 3809, 4410, 4557	7 742,82 €
2128	Reprise du couronnement du cimetière	483	10 626,00 €	1 767,61 €	589, 590, 672, 1109, 1140, 1143, 1326, 1617, 1618, 1667, 2674, 3368	12 393,61 €
2128	Reprise des chemins du centre ville	630	23 100,00 €	4 322,40 €	542, 1383, 1585, 1669, 1759, 2983	27 422,40 €
21312	Aménagement de la cour de l'école de Lambour	476	13 705,00 €	2 460,61 €	1667, 1668, 1748, 1937	16 166,61 €
21314	Réaménagement au Triskell : bureau, bar	203	4 466,00 €	3 562,54 €	853, 1115, 1116, 1141, 3284, 3370, 3400, 3434, 3435, 3537, 3539, 3540, 3552, 3564, 3578, 3593, 3594, 3595, 3612, 3641, 3654, 3693, 3908, 4052, 4146, 4174	8 028,54 €
2152	Création d'une passerelle à Kerarthur	98	2 156,00 €	1 172,30 €	241, 315, 505, 712, 755	3 328,30 €
2152	Aménagement du terre plein de la madeleine	343	7 546,00 €	17 365,70 €	486, 960, 963, 1140, 1233, 1383, 1669, 1700, 1703, 3605, 3671, 4175	24 911,70 €
<b>TOTAL</b>						<b>99 993,98 €</b>

- Les frais de personnels augmentent de 3,61 % par rapport à 2024

#### Évolution des dépenses de personnel de 2020 à 2025

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisations	3 973 474,57 €	4 169 042,54 €	4 412 673,99 €	4 421 286,32 €	4 651 898,95 €	4 819 830,61 €
Évolution/N-1	-2,30%	4,92%	5,84%	0,20%	5,22%	3,61%

#### Évolution du coût net des ressources humaines de 2020 à 2025

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisations	3 906 919,56 €	3 927 644,93 €	4 258 584,49 €	4 340 325,66 €	4 571 147,44 €	4 691 343,27 €
Évolution/N-1	-1,98%	0,53%	8,43%	1,92%	5,32%	2,63%

En 2025, la masse salariale a évolué en lien avec certaines mesures conjoncturelles :

- Augmentation du taux de cotisation de la CNRACL de + 3 points soit environ 40 k€ par an ;
- Décisions sociales internes comme l'augmentation de la participation à la mutuelle santé (prise en charge de l'employeur de 20 € à 30 € par mois),
- Le recensement de la population dont le coût a été de 56 K€.
- Développement de la Police Municipale, 1 agent supplémentaire
- Enfin il est nécessaire d'intégrer une évolution naturelle de la masse salariale du fait des évolutions de carrières

• Les « autres charges de gestion courantes » (chapitre 65) sont en augmentation par rapport à 2024 : + 31 154,93 €.

- Les subventions scolaires et jeunesses ont augmenté de 27 600 €. Des demandes de subvention de 2024 ont été reçues en 2025.
- Les subventions annuelles aux associations sont en progression de 19 000€.
- La participation au CCAS a augmenté de 9 000 €.
- Les subventions exceptionnelles sont quant à elles en forte baisse : - 27 000 €. En 2024, il y avait la subvention exceptionnelle au Festival des Brodeuses.
- Le forfait de fonctionnement aux écoles privées diminue de 15 000 € du fait de la baisse du prix du gaz et de l'électricité.

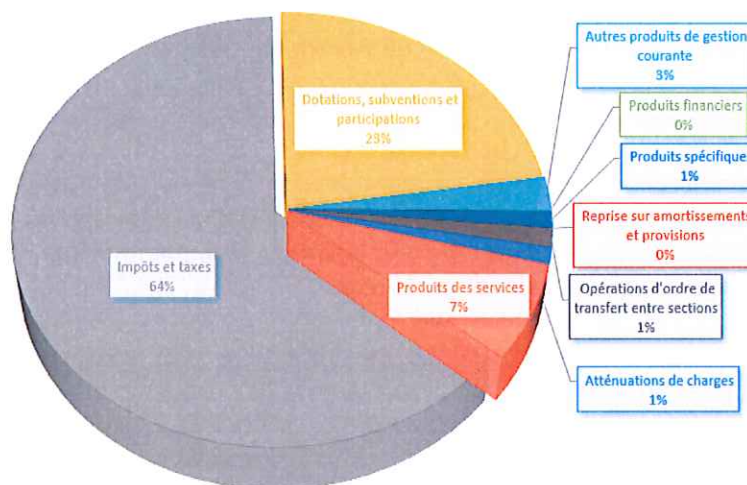
- Les charges financières sont en légère augmentation.

Les charges d'intérêt augmentent de près de 4 000 €.

## B - Recettes de fonctionnement

### Tableau de synthèse

#### RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025



	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
013 Atténuations de charges	154 089,50	80 960,66	80 751,51	<b>128 487,34</b>
70 Produits des services	779 732,02	723 861,72	785 644,12	<b>788 428,24</b>
73 Impôts et taxes	6 192 828,28	6 552 753,74	6 867 012,46	<b>6 951 045,30</b>
74 Dotations, subventions et participations	2 400 073,22	2 391 537,79	2 470 668,83	<b>2 495 834,22</b>
75 Autres produits de gestion courante	118 046,76	134 401,69	130 138,91	<b>282 459,81</b>
76 Produits financiers	42,53	6,10	26 617,35	<b>204,07</b>
77 Produits spécifiques	31 423,10	754 988,92	13 788,62	<b>136 198,00</b>
78 Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	<b>285,78</b>
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	318 474,79	175 655,72	129 260,80	<b>151 874,40</b>
<b>Total recettes réelles</b>	<b>9 644 769,78</b>	<b>9 883 515,60</b>	<b>10 334 215,83</b>	<b>10 646 254,91</b>
<b>Total recettes réelles + recettes financières + recettes spécifiques</b>	<b>9 676 235,41</b>	<b>10 638 510,62</b>	<b>10 374 621,80</b>	<b>10 782 942,76</b>
<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>318 474,79</b>	<b>175 655,72</b>	<b>129 260,80</b>	<b>151 874,40</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>9 994 710,20</b>	<b>10 814 166,34</b>	<b>10 503 882,60</b>	<b>10 934 817,16</b>

Eric Le Guen : « Pour les recettes de fonctionnement, vous avez le produit des services avec 788 000 euros, en légère augmentation. Légère augmentation aussi pour les impôts et taxes, donc tout ça c'est la taxe foncière qui est essentiellement là-dedans. Dotations, subventions, pour 2,5 millions, en légère augmentation, mais nous savons que dans les années à venir, elles risquent de baisser. Mais on peut déjà dire que pour l'année 2025, elles sont en légère augmentation et on s'en réjouit. »

#### Évolution des recettes totales de fonctionnement de 2020 à 2025

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisations	9 254 043,25 €	9 635 463,03 €	9 994 710,20 €	10 814 166,34 €	10 503 882,60 €	10 934 817,16 €
Évolution/N-1	1,35%	4,12%	3,73%	8,20%	-2,87%	4,10%

### Évolution des recettes réelles de fonctionnement de 2020 à 2025

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisations	9 015 315,55 €	9 479 255,90 €	9 676 235,41 €	10 638 510,62 €	10 374 621,80 €	10 782 942,76 €
Évolution/N-1	1,73%	5,15%	2,80%	9,94%	-2,48%	3,94%

Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de + 408 320 €

#### Les principales évolutions :

- **Les « atténuations de charges » sont en hausse : 128 487,34€.** Cette somme comprend les remboursements des indemnités journalières pour maladie, accident du travail pour environ 50 000€. Le financement pour le poste du chef de projet PVD, pour environ 70 000 € avec le rappel de 2024 qui explique l'augmentation de ce chapitre.

- **Avec 788 428,24 €, les « produits des services »** sont stables. Les variations les plus significatives sont les produits du centre de découverte de Rosquerno qui sont en hausse de près de 38 000 €, la restauration scolaire et le périscolaire de 36 000€ et les certificats d'économie d'énergie de près de 20 000 €. En revanche, la billetterie des spectacles est à - 42 000€ et les redevances d'occupation du domaine public à - 14 000€.

- **Les produits des « Impôts et Taxes »** sont en hausse de 1,22 % principalement liée à l'évolution des contributions directes. Les droits de mutation repartent à la hausse avec près de 60 000 € de plus. L'attribution de compensation de la CCPBS est en diminution de 29 000 € du fait de la petite enfance et du PLUI.

### Évolution des recettes des « impôts et taxes » de 2021 à 2025

	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution 24-25
Contributions directes (hors compensation état)	4 872 388 €	5 068 761 €	5 517 881 €	5 789 826 €	5 849 405 €	1,08%
Attributions de compensation	509 814,62 €	479 016,89 €	491 397,52 €	511 164,13 €	482 161,23 €	-5,90%
Droits de place marché	60 913,93 €	57 981,80 €	53 645,40 €	64 946,70 €	64 038,10 €	-1,69%

\*Sont exclus les droits de place sous les halles et la Tréminou

- **Les dotations et participations : Les recettes de ce chapitre sont en hausse de + 25 000€**

### Évolution des recettes du chapitre 74 de 2020 à 2025

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisations	2 123 693,84 €	2 320 050,06 €	2 400 073,22 €	2 391 537,79 €	2 470 668,83 €	2 495 834,22 €
Évolution/N-1	-1,57%	9,25%	3,45%	-0,36%	3,31%	1,02%

En 2025, les dotations et participations sont légèrement en hausse.

En 2025, la ville a perçu une dotation pour le recensement de la population de 16 752,50 €. La dotation pour les Titres Electroniques Sécurisés (TES) diminue d'environ 12 000 € car le service a réalisé moins de titres (augmentation du nombre de DR sur le Finistère et diminution des demandes).

Quant aux dotations de l'Etat (détail ci-dessous), la dotation forfaitaire reste stable. La DNP accuse une baisse de 7 816 € (en lien avec l'effort de fiscalité moins important que celui pratiqué sur la strate) mais celle-ci est compensée par 34 296 € de plus pour la DSR.

### Évolutions des dotations 2015-2025

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation forfaitaire	988 630	821 810	741 950	740 613	738 515	739 443	757 857	771 364	773 199	773 679	774 830
DSR	545 695	570 050	646 518	685 082	705 178	759 136	820 840	922 218	983 443	1 030 966	1 065 262
DNP	204 016	193 604	192 322	199 200	190 503	204 411	205 385	228 218	253 242	236 621	228 805
<b>TOTAL</b>	<b>1 738 341</b>	<b>1 585 464</b>	<b>1 580 790</b>	<b>1 624 895</b>	<b>1 634 196</b>	<b>1 702 990</b>	<b>1 784 082</b>	<b>1 921 800</b>	<b>2 009 884</b>	<b>2 041 266</b>	<b>2 068 897</b>
Variation		-152 877 €	-4 674 €	44 105 €	9 301 €	68 794 €	81 092 €	137 718 €	88 084 €	31 382 €	27 631 €
Cumul		-152 877 €	-157 551 €	-113 446 €	-104 145 €	-35 351 €	45 741 €	183 459 €	271 543 €	302 925 €	330 556 €

- **Les produits de gestion courante : recettes en hausse de 152 320,90 €.**

Les revenus de locations, immeubles, locations des salles sont en augmentation : environ + 24 000€ notamment avec le Triskell et Rosquerno. Au compte « produits divers de gestion courante », la SPL Destination Pays Bigouden Sud a versé la somme de 111 573 € correspondant au solde des liquidités de l'ancienne association Office de tourisme du Pays de Pont-l'Abbé. Cette somme est versée dans le cadre du projet du Musée Bigouden.

- **Les produits financiers : 204,07 € :** Cette somme est en baisse car en 2024 la collectivité avait bénéficié des intérêts issus du placement des produits de la vente à Nexity, du terrain de la gare, pour 26 608,20 €.

- **Les produits spécifiques s'élèvent à 136 198,00 € :** Cette somme provient essentiellement de la vente :

- d'un terrain rue Ar Soner Du
- du 18 rue Arnoult à Finistère Habitat
- du droit à construire de l'espace jeunes et de la médecine scolaire à l'OPAC.

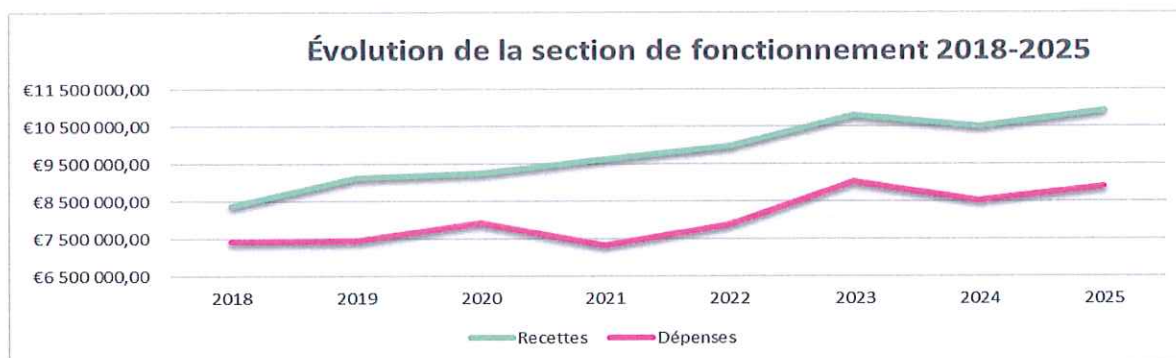
### Évolution des épargnes de 2019 à 2025

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Épargne de gestion	2 136 312	2 663 235	2 793 345	2 437 527	2 265 709	2 534 765	2 561 120
Épargne brute	2 028 561	2 564 685	2 705 639	2 348 074	2 119 670	2 363 762	2 386 235
Épargne nette	1 408 587	1 942 954	2 086 957	1 792 951	1 601 396	1 699 449	1 717 490

→ Épargne de gestion : recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêt de la dette)

→ Épargne brute : épargne de gestion – intérêts de la dette

→ Épargne nette : épargne brute – remboursement du capital de la dette



Eric Le Guen : « Ce qui nous permet de dégager un résultat plutôt positif. L'épargne brute que l'on dégage en 2025 est de 2 386 000 euros. L'évolution de notre épargne brute, c'est l'épargne de gestion moins les intérêts de la dette. C'est ce qu'il y a de réel. Depuis quelques années, nous sommes quand même largement au-dessus parfois à 2 millions, comme en 2019. La commune est passée< jusqu'à 2,7 millions en 2021, pour la raison que vous savez : Covid 2019. Nous avons su maintenir ces marges d'épargne pour pouvoir investir pour l'avenir. »

## ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### C - Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent en 2025 à 7 757 684,64 € (en tenant compte des écritures de régularisation du projet train Birinik - environ 1,7M€).

**Depuis 2020 la ville a investi près de 28 500 000 €**

*Évolution des dépenses réelles d'investissement de 2020 à 2025 (hors remboursement de capital)*

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisations	3 529 624,42 €	1 826 148,60 €	5 429 711,88 €	4 767 507,39 €	5 280 355,37 €	7 757 684,64 €
Évolution/N-1	-28,46%	-48,26%	197,33%	-12,20%	10,76%	46,92%

CHAPITRES		CFU 2025
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	31 296,08 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	651 361,05 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	668 745,30 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	121 212,32 €
204	SUBVENTION D'EQUIPEMENTS VERSEES	94 173,54 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 053 416,70 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 776 738,54 €
27	AUTRES IMMOBILISATION FINANCIERES	0,00 €
458	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 029 486,41 €
20	DEPENSES IMPREVUES	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	151 874,40 €
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	6 045,72 €
001	Solde d'exécution reporté	1 707 424,91 €
		<b>10 291 774,97 €</b>

- **Dépenses hors opérations : 3 216 747,46 €**

- **Chapitre 10 : Remboursement de taxe d'aménagement : 31 296,08€**

- **Chapitre 13 : Sortie des subventions de l'itinéraire Birinik : 651 361,05€**

Les subventions perçues en 2024/2025 pour le projet train Birinik ont été ressorties pour les parts concernant les autres communes.

- **Chapitre 16 : remboursement du capital des emprunts : 668 745,30€**

- **Chapitre 001 : Reprise du déficit n-1 de 1 707 424,91€**

- **Chapitre 040 : Opération d'ordre entre sections : 151 874,40€**

Dans ce chapitre, sont retracés les amortissements de subventions d'équipement pour 26 675€, les travaux en régie valorisés en 2025 à hauteur de 99 993,98€ et les moins-values sur cession pour 25 205,42€.

- Chapitre 041 : les avances sur marché : 6 045,72€
- Dépenses sur opérations pour compte de tiers : 1 029 486,41€
- Travaux effectués pour le compte de la commune de Plobannaec Lesconil : 256 460,17€
- Travaux effectués pour le compte de la commune de Tréffiagat : 306 087,22€
- Travaux effectués pour le compte de la commune du Guilvinec : 84 028,75€
- Travaux effectués pour le compte de la commune de Penmarc'h : 275 456,86€
- Travaux effectués pour le compte du Département : 107 453,41€
- Opérations d'équipement : 6 045 541,10 €

OPERATIONS		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2025	CFU 2025	BP 2025	CFU 2025
101	BÂTIMENTS PUBLICS	3 950 878,86 €	2 272 673,64 €	1 540 189,28 €	1 093 825,28 €
102	EQUIPEMENTS SPORTIFS ET ASSOCIATIFS	2 457 636,01 €	1 572 474,30 €	334 221,40 €	84 221,40 €
103	PATRIMOINE CULTUEL et CULTUREL	170 000,00 €	4 074,00 €	19 455,00 €	19 455,00 €
200	AMENAGEMENTS VOIRIE ET ESPACES PUBLICS	1 593 767,38 €	929 972,53 €	113 464,00 €	100 111,55 €
300	MATERIEL / EQUIPEMENT POUR LES SERVICES	444 122,32 €	384 830,03 €	0,00 €	0,00 €
400	AFFAIRES FONCIERES	532 326,00 €	398 419,93 €	307 986,00 €	100 000,00 €
500	ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	2 106 523,44 €	410 564,08 €	2 057 125,38 €	1 570 137,30 €
700	ENFANCE - JEUNESSE	359 194,97 €	72 532,59 €	161 001,06 €	77 253,27 €
		<b>11 614 448,98 €</b>	<b>6 045 541,10 €</b>	<b>4 533 442,12 €</b>	<b>3 045 003,80 €</b>

➤ **101 Bâtiments publics : 2 272 673,64 €**

- Réhabilitation du Château : 1 681 295,64€
- Rénovation de divers bâtiments : 25 844,29€
- Construction d'un local de stockage : 474 267,71€
- Déconstruction ancien CTM : 91 266€

➤ **102 Équipements sportifs et associatifs : 1 572 474,30 €**

- Equipement de la salle Omnisports : 2 500,97€
- Rénovation des terrains et des tribunes du stade municipal : 1 538 549,96€
- Gros entretien terrain stade de Tréouguay : 19 510,50€
- Aménagement et équipement City Stade et aire de jeux Trébéhoret : 11 912,87€

➤ **103 Patrimoine culturel : 4 074€**

- Travaux de mise en sécurité Chapelle du Sacré Coeur : 4 074€

➤ **200 Aménagements voirie et espaces publics : 929 972,53€**

- Travaux de voirie dans les quartiers : 91 719,88€
- Extension et enfouissement de réseaux (SDEF) : 94 173,54€
- Aménagement de la rue du Lycée : 598 709,73€
- Travaux WC public place Gambetta : 54 020,40€
- Cimetière – reprises des allées et des concessions : 29 167,18€
- Elaboration d'un plan de déplacement urbain : 17 460€
- Aménagement urbain divers et réseaux : 44 721,80€

➤ **300 Matériel et équipement pour les services : 384 830,03€**

- Matériel Informatique : 56 545,56€
- Matériel services techniques : 64 241,30€
- Acquisition de véhicules : 132 825,43€
- Acquisition de matériel spectacle : 45 079,05€
- Acquisition matériel divers : 86 138,69€

➤ **400 Affaires foncières : 398 419,93€**

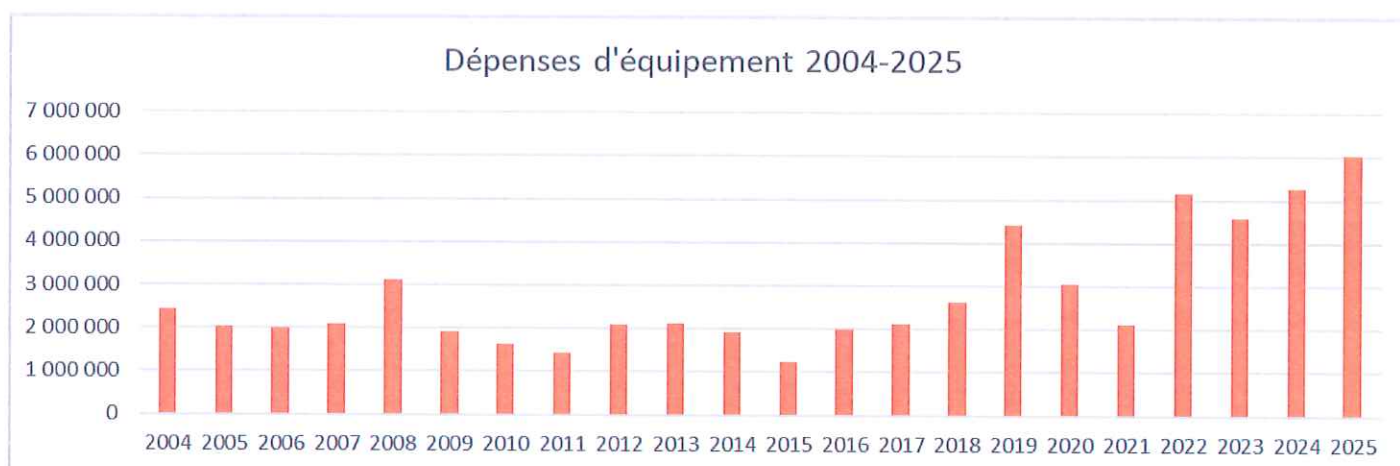
- Acquisition de l'école Ste Anne : 355 200€
- AMO projet de lotissement à Ti-Carré : 18 996€
- Modification du PLU : 24 223,93€

➤ **500 Environnement et cadre de vie : 410 564,08€**

- Aménagement parc de la rivière : 23 287,32€
- Aménagement aire de camping-car : 340 894,96€
- Aménagement itinéraire cyclable Train Birinik : 12 793,80€
- Etude et AMO ancienne décharge de Bodillo : 31 764€

➤ **700 Enfance - jeunesse : 72 532,59 €**

- Équipement nouvel espace jeunes : 14 939,82€
- Travaux dans les écoles maternelles : 40 172,33€
- Travaux dans l'école primaire : 17 420,44€



*Eric Le Guen : « Les dépenses d'investissement, vous voyez qu'elles ont bien accéléré sur ce mandat. Je vous rappelle que pour pouvoir investir, soit nous avons des subventions, des résultats, ou soit des emprunts. A pont l'abbé, nous avons les trois. »*

**D – Recettes d'investissement**

Les recettes réelles d'investissement sont en très forte hausse. Plusieurs facteurs expliquent une telle augmentation, notamment les écritures de régularisation du projet train Birinik (2M€) et les subventions afférentes que nous avons encaissées mais qui ne nous sont que partiellement destinées.

**Évolution des recettes réelles d'investissement de 2020 à 2025**

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisations	2 562 390,96 €	3 343 293,58 €	5 230 306,84 €	5 492 201,84 €	3 886 766,49 €	8 749 501,73 €
Évolution/N-1	-30,11%	30,48%	56,44%	5,01%	-29,23%	125,11%

CHAPITRES		CFU 2025
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 747 595,86 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 012 432,14 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 000 000,00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	3 085,25 €
27	AUTRES IMMOBILISATION FINANCIERES	334,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 029 486,41 €
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00 €
458	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	956 568,07 €
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00 €
040	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	676 062,25 €
041	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	6 045,72 €
		<b>9 431 609,70 €</b>

- **Les « Dotations, Fonds divers et réserves » se soldent à 2 747 595,86 € :**

Ce chapitre enregistre une baisse de 82 885,42€.

Le montant du FCTVA (calculé sur les dépenses réalisées en N-2) diminue de 34 959,43€.

La taxe d'aménagement perd 235 929,92€ par rapport à 2024.

L'affectation du résultat de la section de fonctionnement connaît une hausse de 188 003,93€.

- **Les subventions d'équipement s'élèvent à la somme de 2 012 432,14€** (soit une hausse de 959 843,36€). Les principales sommes encaissées concernent :

- **DSIL :**

- o Réhabilitation du château : 257 500€
- o Rénovation des écoles : 52 253,27€

- **DRAC :**

- o Réhabilitation du château : 427 334€
- o Retable église des Carmes : 6 620€
- o Chevet baie Sud-Ouest église de Lambour : 12 835€

- **Le Conseil Départemental :**

- o Réhabilitation du château : 37 500€
- o Acquisition école Ste Anne : 45 000€
- o Aménagement de la rue du Lycée : 12 500€
- o Création d'une aire de camping-cars : 35 000€
- o Itinéraire cyclable Birinik : 303 496,05€

- **Le Conseil Régional :**

- o Réhabilitation du château : 120 000€
- o Rénovation salle Omnisport : 84 221,40€
- o Aménagement de la rue du Lycée : 83 764€
- o Itinéraire cyclable Birinik : 89 838,64€
- o Création d'un espace jeunes et bureaux CMS : 25 000€

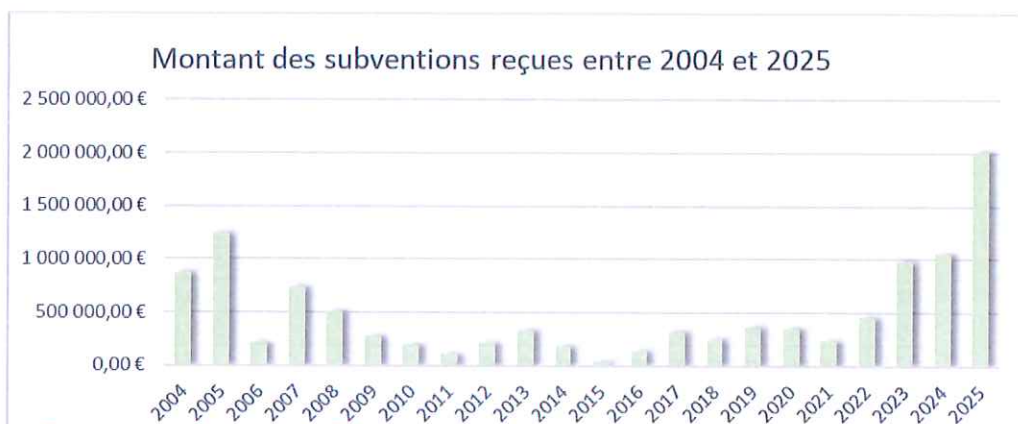
- **Etat :**

- o Plan de déplacement urbain : 11 850€
- o Produit des amendes de police : 20 000€

- **DREAL :** Itinéraire cyclable Birinik : 57 966,20€

- **DETR :** Réhabilitation du château : 100 000€

- **CCAS :** Acquisition et rénovation épicerie sociale : 206 491,28€



- **Emprunts et dettes assimilées** : en 2025, la commune a souscrit un nouvel emprunt de 2M€.
- **Les immobilisations en cours** : suite à l'achèvement de l'itinéraire Birinik, il a été nécessaire de sortir les travaux effectués en 2024 pour le compte des autres communes de notre inventaire. Les coûts afférents à chaque commune ont été réintégrés (en dépense) dans des comptes d'opération pour compte de tiers à hauteur de 1 029 486,41€.
- **Les opérations pour compte de tiers** : la refacturation des travaux de l'itinéraire Birinik aux 4 communes (Plobannalec-Lesconil, Treffiatgat, Le Guilvinec et Penmarc'h) ainsi que la réaffectation de leurs parts des subventions encaissées s'élève en 2025 à 956 568,07€.
- **Les opérations d'ordre entre section s'élèvent à 676 062,25 €** et sont constituées des dotations aux amortissements pour 514 658,83€, de 121 543,50€ de vente de terrains (bâti et non bâti) et de 39 859,92€ de plus-value sur cessions.
- **Le chapitre 041** concerne les récupérations d'avances et acomptes sur marché et s'élève en 2025 à 6 045,72€.
- **Restes à réaliser**

#### En dépenses

Opération	Nature	Libellé	Reste à réaliser 2025
Opération 101	21318	Autres bâtiments publics	60 218,32 €
	2313	Construction	90 050,94 €
Opération 102	21314	Bâtiments culturels et sportifs	5 702,40 €
	2188	Autre matériel	156 107,52 €
	2312	Agencement et aménagement de terrains	483 856,34 €
	2313	Construction	232 973,52 €
Opération 103	2313	Construction	141 031,42 €
Opération 200	2041582	Fond de concours	201 142,28 €
	2128	Autres agencements et aménagements	24 082,00 €
	2152	Installations de voirie	335 258,95 €
	21534	Réseaux d'électrification	9 600,00 €
	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	2 340,00 €
	2188	Autre matériel	1 798,18 €
	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2 043,53 €
Opération 300	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	9 240,00 €
	21828	Autres matériels de transport	21 179,76 €
	2188	Autre matériel	23 084,05 €
Opération	2031	Frais d'études	118 453,20 €

500	2315	Installations, matériel et outillage techniques	553 852,28 €
Opération 700	2158	Autres installations techniques	4 140,00 €
	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 316,49 €
	2313	Construction	268 379,97 €
Hors opération	10226	Taxe d'aménagement	27 286,10 €
	4581	Travaux pour compte de tiers	24 928,81 €
<b>Total dépenses</b>			<b>2 798 066,06 €</b>

### En recettes

Opération	Nature	Libellé	Reste à réaliser 2025
Opération 101	1321	Subvention Etat	210 864,00 €
	1322	Subvention Conseil Régional	139 377,00 €
	1323	Subvention Conseil Départemental	12 500,00 €
	13462	DSIL	103 000,00 €
Opération 102	13462	DSIL	250 000,00 €
Opération 400	1321	Subvention Etat	7 986,00 €
Opération 500	1321	Subvention Etat	17 650,00 €
	1322	Subvention Conseil Régional	46 200,00 €
	1323	Subvention Conseil Départemental	83 668,00 €
Opération 700	1318	Autres	6 436,00 €
	1321	Subvention Etat	30 565,06 €
	13462	DSIL	46 746,73 €
Hors Opération	4582	Travaux pour compte de tiers	24 928,81 €
<b>Total recettes</b>			<b>979 921,60 €</b>

A la clôture de l'exercice 2025 les Restes à Réaliser en dépense s'élèvent à **2 798 066,06€** et en recette à **979 921,60€**. Soit un solde de **-1 818 144,46€** (pour mémoire le solde 2024 était de - 2 603 098,84€).

- Dette

Période	CRD au 31/12	Echéance		
		Capital	Intérêt	Total
2025	8 900 993,16 €	643 067,51 €	174 557,06 €	817 624,57 €
2026	8 257 925,65 €	648 089,54 €	160 229,90 €	808 319,44 €
2027	7 609 836,11 €	597 335,88 €	146 522,49 €	743 858,37 €
2028	7 012 500,23 €	533 333,32 €	135 908,14 €	669 241,46 €
2029	6 479 166,91 €	533 333,32 €	127 049,81 €	660 383,13 €
2030	5 945 833,59 €	533 333,32 €	118 191,48 €	651 524,80 €
2031	5 412 500,27 €	508 333,73 €	109 411,26 €	617 744,99 €
2032	4 904 166,54 €	466 666,68 €	101 097,30 €	567 763,98 €
2033	4 437 499,86 €	466 666,68 €	93 065,63 €	559 732,31 €
2034	3 970 833,18 €	466 666,68 €	85 033,96 €	551 700,64 €
2035	3 504 166,50 €	466 666,68 €	77 002,29 €	543 668,97 €
2036	3 037 499,82 €	466 666,68 €	68 970,62 €	535 637,30 €

2037	2 570 833,14 €	441 666,68 €	60 985,51 €	502 652,19 €
2038	2 129 166,46 €	379 166,68 €	53 712,90 €	432 879,58 €
2039	1 749 999,78 €	316 666,68 €	47 269,99 €	363 936,67 €
2040	1 433 333,10 €	266 666,68 €	41 093,32 €	307 760,00 €
2041	1 166 666,42 €	216 666,68 €	35 152,90 €	251 819,58 €
2042	949 999,74 €	166 666,68 €	30 247,49 €	196 914,17 €
2043	783 333,06 €	166 666,68 €	25 600,82 €	192 267,50 €
2044	616 666,38 €	116 666,68 €	21 085,40 €	137 752,08 €
2045	499 999,70 €	66 666,68 €	18 144,99 €	84 811,67 €
2046	433 333,02 €	66 666,68 €	15 598,32 €	82 265,00 €
2047	366 666,34 €	66 666,68 €	13 051,65 €	79 718,33 €
2048	299 999,66 €	66 666,68 €	10 504,99 €	77 171,67 €
2049	233 332,98 €	66 666,68 €	7 958,32 €	74 625,00 €
2050	166 666,30 €	66 666,68 €	5 411,65 €	72 078,33 €
2051	99 999,62 €	66 666,68 €	2 864,99 €	69 531,67 €
2052	33 332,94 €	33 332,94 €	477,49 €	33 810,43 €
		<b>8 900 993,16</b>	<b>1 786 200,67</b>	<b>10 687 193,83</b>

La dette par habitant est de **1 012 €**.

La solvabilité (Capital restant dû / Épargne Brute) est égale **3,73 années**

### RÉCAPITULATIF GLOBAL 2025

Libellé		Investissement	Fonctionnement	Ensemble
RECETTES	Résultats reportés			
	Opérations de l'exercice	9 431 609,70	10 934 817,16	20 366 426,86
	<b>TOTAL</b>	<b>9 431 609,70 €</b>	<b>10 934 817,16 €</b>	<b>20 366 426,86 €</b>
DÉPENSES	Résultats reportés	1 707 424,91		1 707 424,91
	Opérations de l'exercice	8 584 350,06	8 897 884,52	17 482 234,58
	<b>TOTAL</b>	<b>10 291 774,97 €</b>	<b>8 897 884,52 €</b>	<b>19 189 659,49 €</b>
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025	Excédent	-	2 036 932,64 €	1 176 767,37 €
	Déficit	<b>-860 165,27 €</b>	-	-

Le résultat global 2025 est de + **1 176 767,37€** (pour mémoire le résultat 2024 était de 265 138,23€).

Le déficit de la section d'investissement est en nette baisse par rapport à 2024 :

- Le portage du projet d'aménagement de l'itinéraire cyclable Birinik, qui avait contribué à l'augmentation du déficit, est presque finalisé. Il ne reste qu'une partie des subventions du Département à percevoir.
- Un décalage subsiste entre les travaux et le versement des aides notifiées (château, stade).

Eric Le Guen : « Pour les emprunts, nous avons pour l'année 2025 fait des emprunts supplémentaires de 2 millions d'euros. La dette : on a emprunté 2 millions, la dette évolue. Au 31 décembre, elle est de 8,9 millions. Donc si on la ramène à l'épargne brute, on est à 3,73 années. C'est ce que je vous indiquais dans mon propos liminaire. Si nous regardons le détail entre l'investissement et le fonctionnement, nous voyons qu'effectivement l'ensemble entre les dépenses et les recettes nous fait

*un résultat d'excédent près d'1,2 million d'euros. Voilà pour ce qui a été fait de l'argent public à Pont-l'Abbé sur l'année 2025. »*

*Yves Canevet : « il y a un solde de 1,8 millions d'euros en négatif sur le reste à réaliser et que vous avez déjà dû emprunter en janvier 2 millions d'euros, justement pour peut-être payer les factures qui étaient en cours donc ça pompe déjà le budget 2026. »*

*Laurent Cavaloc : « en tant que membre d'une des minorités de ce conseil municipal, j'apprends ce soir, en tout cas officiellement, ton retrait de la vie municipale. Moi, ça fait non pas 12 ans, mais 10 ans que je suis élu. Je voulais te dire, Éric, de manière très simple, que je t'ai vu grandir, si j'ose dire, comme adjoint aux finances, t'améliorer. Et on a aussi eu l'occasion d'échanger pendant les conseils. Parfois, ça frottait sec, mais également après les conseils. Et donc, personne ici, j'imagine, même si c'est une intervention personnelle, personne ne remet en cause ce que tu as dit, ta volonté de faire en sorte que les comptes de la ville soient bien tenus, que l'endettement soit maîtrisé, etc. Et tu as assumé, et on t'en donne acte, les choix qui ont été faits. Pas plus tard qu'à la dernière commission finances, nous avons eu l'occasion de rediscuter à nouveau, un peu trop d'après certains collègues, et c'est pour cela que j'avais vu que je n'étais pas en train d'attaquer tes nerfs d'adjoint aux finances, mais peut-être que ça commençait à lasser, donc j'avais quitté un peu prématurément la séance. Sachez qu'il n'y a pas de problème de mon côté, mais c'est vrai que peut-être on a tendance à se répéter, parce que finalement, notre conception des choses, ce n'est pas tant de regarder les choses tranquillement. C'est pour ça que, désolé Monsieur Jacq, mais je n'aurai pas franchement de questions techniques à poser. Un budget, c'est avant tout un acte politique. Et donc, les fois où on a eu des choses à contester ou sur lesquelles on était moyennement d'accord, au-delà de la sémantique et des budgets qui, d'année en année, étaient soit formidables, soit exceptionnels, comme tu l'as dit ce soir, en réalité, peut-être pour refaire encore un peu de pédagogie, pour une minorité, quand on vote le budget, par définition, on rejoint la majorité. N'y voyez pas une volonté de rester absolument dans la minorité, mais disons que si nous avons voté ou partagé certains choix, nous ne les avons pas tous partagés. Et donc les débats que nous avons eus, ils avaient trait à ça, non pas que l'argent public était mal dépensé, que la commune n'était pas bien tenue, mais effectivement les choix, parce que le budget, c'est ça, ce sont des choix. Des investissements en volume certes, mais aussi des recettes, une fiscalité un peu grandissante au cours du mandat et c'est que nous avons regretté. Tout en étant honnête, j'ai toujours dit que je sais que pour financer des investissements, il faut des recettes et donc on peut être effectivement tenté d'augmenter la fiscalité. J'aurais pu à la limite suivre ces choix si les dotations d'État notamment, et les subventions des différentes collectivités, partenaires, etc., s'étaient effondrées, ce qui, on le voit à travers les chiffres des budgets, n'est pas vraiment le cas. Donc voilà, en tout cas, merci Éric pour ton travail. On ne partage pas tout, mais je trouve que c'est bien aussi de reconnaître, surtout quand ils s'en vont, le sérieux des gens. Ils continuent à débattre et on aura, j'en suis sûr, l'occasion, peut-être pas dans cette enceinte, mais à nouveau d'échanger. En tout cas, ce sera pour moi avec grand plaisir. »*

*Véronique Blanchet : « je suis surprise que tu ne repartes pas. Les budgets présentés étaient toujours exceptionnels ou parfaits, formidables. C'est un peu dommage que la prochaine équipe se sépare de toi. Mais je trouve ça très courageux et je tenais à le souligner. Je trouve que la déclaration que tu as faite est très courageuse. Moi, je te remercie aussi des explications claires que tu as eues à chaque commission finances ou même sur la présentation des comptes, qui étaient toujours visiblement très bien tenus, puisque on n'a rien à dire là-dessus. Après, effectivement, comme le dit Laurent, les choix que notre équipe ont faits ne peuvent bien évidemment être les mêmes que ceux que nous aurions faits, sinon nous serions dans la même équipe, ce qui n'est pas le cas. En tout cas, merci. Je ne sais pas si les collègues ici le feront, mais merci pour ta présentation et merci pour le travail que tu as fourni pour la municipalité. »*

*Frédéric Le Loc'h : « Merci, c'est toujours synthétique. »*

*Monsieur le Maire : « Je te remercie pour la ville et l'intérêt des pont-l'abbistes, puisque, comme cela a été dit, la gestion a été rigoureuse. Et pour autant, les investissements ont eu lieu. C'est vrai qu'être*

*adjoint aux finances n'est pas un rôle facile. Je me rappelle des années où les budgets de la ville étaient moins évidents, puisqu'il y avait moins de marge de manœuvre. Et voilà, les marges de manœuvre ont été mises en place. C'est un travail rigoureux de tous les jours. »*

## **E – Le Budget Vert**

---

Avec l'entrée en vigueur du Pacte vert pour l'Europe en décembre 2019, les pays-membres de l'Union européenne se sont engagés dans une accélération des politiques de lutte contre le réchauffement climatique.

Depuis 2021, la France est l'un des premiers États à concrétiser cet engagement en mettant en place une « budgétisation verte » ; le budget vert constitue une nouvelle classification des dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact sur l'environnement et une identification des ressources publiques à caractère environnemental. **Cet outil d'analyse de l'impact environnemental du budget a pour but de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques.**

Les collectivités territoriales, leurs établissements et groupements possèdent environ 20 % du parc immobilier public et supportent près de 60 % de l'investissement public civil (construction, transports publics, développement de nouvelles technologies...). Les compétences qu'elles exercent (urbanisme, développement économique, traitement des déchets, eau, assainissement, transport, etc.) en font des acteurs centraux de la transition écologique.

**L'article 191 de la loi de finances pour 2024 introduit une nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et, ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.**

**Les collectivités de plus de 3500 habitants doivent abonder cette annexe depuis 2024 en respectant les modalités de mise en œuvre décrites au Décret du 16 juillet 2024 pris en application de l'article 191 de la loi de finances pour 2024.**

L'analyse se porte sur 6 axes et sur les dépenses d'investissement :

Axe 1 : atténuation du changement climatique

Axe 2 : adaptation au changement climatique et préventions des risques naturels

Axe 3 : gestion des ressources en eau

Axe 4 : transition vers une économie circulaire, gestions des déchets, préventions des risques technologiques

Axe 5 : prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols

Axe 6 : préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Pour l'année 2025, l'analyse se porte sur les axes 1 et 6 et concerne une liste de natures comptables définie par le décret. A compter de 2026, l'ensemble des dépenses seront étudiées sur l'ensemble des axes.

La méthode d'analyse dite « méthode I4CE » a été coconstruite avec les collectivités locales.

**Le travail consiste à extraire les dépenses d'investissement du logiciel comptable et à classer chaque dépense, une à une, en tant que *Favorable, Neutre, ou Défavorable*, en s'appuyant strictement sur un tableau de critères de classement établi pour chaque axe.**

En 2025 les dépenses analysées de la ville se répartissent ainsi :

### AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	88 219,20	0,00	0,00	0,00	88 219,20
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	395 603,18	0,00	0,00	0,00	395 603,18
A125	Constructions	111 613,17	0,00	0,00	15 392,44	96 220,73
A130	Réseaux et installations de voirie	94 233,42	0,00	0,00	168,11	94 075,31
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	112 250,13	0,00	77 426,49	26 268,00	8 555,64
A155	Immobilisations corporelles en cours	4 717 020,18	541 923,42	0,00	1 323 949,86	2 851 146,90
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		5 519 139,28	541 923,42	77 426,49	1 365 768,41	3 534 020,96

### AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	88 219,20	31 764,00	0,00	0,00	56 455,20
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	395 603,18	0,00	0,00	0,00	395 603,18
A125	Constructions	111 613,17	0,00	0,00	0,00	111 613,17
A130	Réseaux et installations de voirie	94 233,42	0,00	0,00	155,11	94 075,31
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	112 250,13	0,00	0,00	0,00	112 250,13
A155	Immobilisations corporelles en cours	4 717 020,18	876,00	0,00	5 946,00	4 710 198,18
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		5 519 139,28	32 640,00	0,00	6 104,11	5 480 395,17

craneau (double vitrage isolant), la dépollution de la décharge Bodilio, l'aménagement de voies douces de circulation...

**Les dépenses classées défavorables** sont par exemple l'achat de véhicules diesels en raison de leurs émissions.

**Les dépenses neutres** sont sans impact au regard des critères de classement pour les axes 1 et 6.

**Les dépenses non cotées** n'ont pu faire l'objet d'un classement.

Eric Le Guen : « nous n'avons des décrets que pour l'axe 1 et l'axe 6. L'an dernier, nous n'en avons que pour l'axe 1. Nous devons placer pour chaque dépense d'investissement si la dépense est favorable à la lutte contre le changement climatique, si elle est défavorable, neutre ou non cotée. Je tenais donc à vous faire remarquer quand même que les non-cotés, on est quand même, sur les 5,5 millions d'investissements hors Birinik, sur 3,5 millions de non-cotés. On peut souligner que nos actions favorables à la lutte contre le changement climatique sont plus élevées que nos actions défavorables. La relation est pratiquement de 1 à 10, donc 77 000 pour les défavorables et 540 000 pour les favorables. »

Yves Canevet : « La dépollution de la décharge de Bodilio, j'avais posé la question en septembre-octobre, avez-vous eu des retours ? comment le dossier avance-t-il ? est-ce que vous avez des explications à nous donner ? »

Monsieur le Maire : « *ce dossier avance, mais c'est long. J'aimerais bien avoir davantage de retours, tout comme toi. Ils mettent une éternité, parce qu'on a une étude faune-flore. Pour savoir où intervenir avec la pelle pour faire les sondages, il faut savoir où se trouve le passage de la belette, de la chauve-souris... Oui, ça compte, il ne faut pas la perturber. Il y a eu quelques prélèvements, je n'ai pas eu tous les retours. Ils sont un peu longs à nous ramener les éléments. Il y a des prises d'empreintes par des plaques au sol. Ce projet initial d'enlever la décharge, est plutôt pour dépolluer et pour retrouver l'état naturel.* »

Yves Canevet : « *C'est vrai que la décharge de l'Île Chevalier a été arrêtée, je crois, si je ne dis pas de bêtises, autour de 1967. Donc, c'est une décharge. C'est vrai que c'est un remblai sur le Domaine Public Maritime qui est regrettable, plus que regrettable. Mais on a une chance dans ce remblai, il n'y a pas de plastique, voire très peu.* »

Monsieur le Maire : « *il y en a un peu, du caoutchouc également, ce n'est pas un dossier simple, elle est dans les études, les derniers prélèvements ont eu lieu en octobre.* »

Yves Canevet : « *une étude environnementale au printemps, je suppose ?* »

Monsieur le Maire : « *cette étude continue sur 4 saisons. Elle a commencé à l'automne et se poursuit jusqu'à l'automne prochain.* »

Eric Le Guen demande à M. Jacq si la présentation est conforme à la règle.

M. Jacq rappelle : « *qu'avant la présentation des comptes, il y a un échange entre le comptable et son équipe au service de gestion comptable de Douarnenez et l'équipe finances de la mairie pour vérifier que tout est conforme. Je confirme que la présentation des comptes, faite à cette séance, est bien conforme.* »

La présentation du budget vert n'appelle pas d'avis ni de vote.

Vu l'avis favorable de la commission « finances » du 29 janvier 2026 sur le compte financier unique,

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle du Conseil Municipal.

- **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITÉ avec 20 voix POUR et 6 ABSTENTIONS : Monsieur Laurent CAVALOC, Madame Véronique BLANCHET, Monsieur Yves CANEVET, Monsieur Bernard LEMARIÉ, Monsieur Frédéric LE LOC'H et Madame MARCHAL Émilie :**
- **PREND ACTE** de la présentation du Compte Financier Unique,
  - **APPROUVE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
  - **APPROUVE** l'ensemble des éléments constitutifs du Compte Financier Unique,
  - **ADOpte** le Compte Financier Unique 2025.

### **3.2 COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU PORT DE PLAISANCE**

(orateur : Eric Le Guen)

Le Compte Financier 2025 du Port de Plaisance est arrêté :

**A la section d'exploitation** à la somme de :

- 18 052,27 € en dépenses
- 18 062,25 € en recettes

Le résultat de l'exercice 2025 présente **un solde de – 46,38 €**

- **Les dépenses du chapitre 011 : 6 654,20 €** sont liées au contrôle des mouillages pour 3 500 €.

Il faut y ajouter les remboursements de frais engagés par le budget principal : affranchissement du courrier, contrat de maintenance logiciel et matériel de facturation (utilisé aussi pour les droits de place), les fluides et la téléphonie mobile.

Les dépenses de personnel, reversées au budget principal de la commune, s'élèvent en 2025 à 9 317,61€.

Les charges financières s'élèvent à 47,46€ pour le remboursement des intérêts de l'emprunt.

Les dotations aux amortissements pour 2 033 €

Enfin, le déficit reporté de 56,36€

- Les recettes proviennent de la location des mouillages pour 18 062,25 €.

**A la section d'investissement** à la somme de :

- 6 547,00€ en dépenses
- 2 033,00€ en recettes

Le résultat cumulé de la section investissement est de – 3 081,00€ € au terme de l'année 2025.

Les dépenses d'investissement sont en 2025, 600€ de remboursement du capital de l'emprunt.  
Le déficit reporté est de 4 514,00 €.

Les recettes d'investissement 2025 sont la constatation des amortissements pour 2 033€.

Vu l'avis favorable de la commission « finances » du 29 janvier 2026 sur le compte financier unique d port de plaisance,

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **PREND ACTE** de la présentation du Compte Financier Unique,
- **ADOpte** le compte financier unique du port 2025.

### 3.3 AP/CP RÉHABILITATION DU CHÂTEAU

(orateur : Eric Le Guen)

La procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire selon lequel la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la première année puis reporter d'une année sur l'autre, le solde.

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales qui disposent que la procédure des AP/CP permet à la Commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice ; et selon lesquels les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice.

Vu la délibération du Conseil municipal n°14 en date du 12 novembre 2024 créant une AP/CP pour la réhabilitation du château.

Considérant la nécessité de réviser annuellement ces AP/CP, en cohérence avec les études préalables ayant permis d'affiner les montants d'opérations ainsi que les calendriers de mise en œuvre.

Il convient de réviser les montants d'autorisation et d'ajuster la répartition des crédits de paiement.

Votée en 2024

N° AP	Libellé	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Montant de l'AP TTC
2024-01	Réhabilitation du château	11 471,61€	130 941,05€	207 199,64€	1 172 421,20€	3 000 000 €	1 477 966,50€	6 000 000 €
	Crédits consommés	11 471,61€	130 941,05€	207 199,64€	1 022 213,98€	1 658 096,04€		

Proposition d'ajustement :

N° AP	Libellé	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	Montant de l'AP TTC
2024-01	Réhabilitation du château	11 472€	130 942€	207 200€	1 022 214€	1 658 097€	2 000 000€	970 075€	6 000 000 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026 de la commune.

Yves Canevet : « Monsieur Le Maire dans vos vœux, vous aviez dit que vous aviez trouvé un problème au niveau du donjon et des sablières qui ont été démontées et qui nécessitaient une réparation. Est-ce que cela n'aura pas une influence et une modification de la l'AP/CP sur le château ? N'y aura-t-il pas une augmentation sur les rénovations ? »

M. Le Maire : « Pour l'instant, cela n'a pas d'incidence directe, parce que nous sommes sur des travaux qui sont largement financés par la DRAC, étant donné que cela concerne le clos et le couvert. Cela nous génère des économies sur d'autres choses. Pour l'instant, nous ne tenons pas des comptes d'apothicaires des plus et des moins. Le temps venu, s'il faut ajuster les comptes, la programmation sera ajustée. Les travaux suivent leurs cours, je peux dire que l'ascenseur interne est désormais en place. »

Vu l'avis favorable de la commission « finances » du 29 janvier 2026,

➤ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** de réviser les montants d'autorisation de programme tels que présentés ci-dessus pour la réhabilitation du château.

### 3.4 MODIFICATION D'UN TARIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA TRÉMINOU

(orateur : Laurent MOTREFF)

Un des tarifs concernant l'occupation du domaine public sur la fête de la Tréminou a été précédemment voté à 0,405 euros du m<sup>2</sup> (pour les manèges situés dans la tranche de 100 à 200 m<sup>2</sup>).

Le logiciel d'encaissement des droits de place GEODP ne permet d'éditer des factures qu'à 2 chiffres après la virgule. Le régisseur ne peut donc pas appliquer le tarif voté. Les commerçants forains concernés étaient donc facturés à 0,41 euros depuis au moins 2019.

La DGFIP a relevé dernièrement cette erreur.

Afin d'être en concordance avec la délibération et notre logiciel (et donc les factures établies), il est proposé, de fixer le montant à **0,41 € du m<sup>2</sup> à compter de 2026**.

La commission finances du 29 janvier 2026 a émis un avis favorable.

➤ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est appelé, à l'unanimité :

- **VALIDE**, à compter de 2026, le tarif de 0,41 € du m<sup>2</sup> pour les manèges situés dans la tranche de 100 à 200 m<sup>2</sup>.

### 3.5 DEMANDE DE PRÊT D'HONNEUR

(orateur : Eric LE GUEN)

La commune est sollicitée pour le versement d'un prêt d'honneur au profit d'une étudiante qui est en étude de kinésithérapie à HEPL (Haute Ecole de la Province de Liège) en Belgique.

Les conditions d'accord de prêts d'honneur pour études par la commune sont les suivantes :

- Ressources modestes.
- Être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur.
- Être domicilié à Pont L'Abbé depuis au moins 1 an.
- Prêt de 1 000€ remboursable par 6<sup>ème</sup> à partir de la 3<sup>ème</sup> année de fin d'étude.

Son dossier de demande est complet. Elle remplit toutes les conditions nécessaires à l'octroi d'un prêt d'honneur.

Il a été inscrit la somme de 2 000 € au compte 274 « Prêts d'honneur » au budget 2026 de la commune.

Vu l'avis favorable de la commission « finances » du 29 janvier 2026,

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** l'attribution d'un prêt d'honneur pour études de 1 000 € à cette étudiante dans le cadre de ses études de kinésithérapie.

### 3.6 GARANTIE D'EMPRUNT A L'EHPAD DE TY PORS MORO

ANNEXE\_PPI EHPAD TY PORS MORO

(orateur : Eric LE GUEN)

La commune de Pont-l'Abbé est sollicitée par l'EHPAD de Ty Pors-Moro pour garantir un emprunt de 170 000 € pour des achats d'équipements médicaux, du renouvellement de mobilier, de la mise aux normes (remplacement des appels malade pour 105 000 €), de logiciels de soins et de travaux sur le bâtiment (réalisation d'une issue de secours, ravalement de façade).

En 2023 et 2024, la commune s'est déjà portée garant pour 2 emprunts, pour un total de 250 000 €. Avant de solliciter les organismes bancaires l'EHPAD de Ty Pors-Moro souhaite avoir l'accord de la commune sur la garantie de l'emprunt de 170 000 € qui sera souscrit en 2026.

Yves Canevet : « Monsieur le maire, comme vous n'avez pas voulu passer la question diverse pour ce conseil, je ne vous demanderai qu'une seule chose. Pour le personnel de l'EHPAD, qu'il ne se trouve pas en difficulté auprès des malades et des résidents, intervenez, s'il vous plaît, auprès des services de l'Etat pour éviter la suppression de personnel. »

Monsieur le Maire : « tu n'es pas sans savoir que les agents sont de la fonction publique hospitalière et que je ne suis pas l'employeur. Mais nous alertons l'ARS depuis bien longtemps. Ce n'est pas pour rien que la ville se porte caution non plus pour l'EHPAD. C'est bien pour que les malades et le personnel soient dans de bonnes conditions pour travailler au quotidien. »

Yves Canevet : « Oui, mais je pense que si vous n'avez pas le pouvoir, la préfecture du Finistère et ses services ont certainement certains pouvoirs. »

Monsieur le Maire : « c'est l'ARS, je t'expliquerai la différence entre le Ministère et l'ARS. »

Yves Canevet : « Oui, mais je comprends très bien que vous n'avez pas ce pouvoir. Mais le problème, c'est que l'ARS aussi fait partie de l'État. Et c'est un service de l'État. »

Monsieur le Maire : « mais il n'obéit pas au préfet. »

Yves Canevet : « le préfet peut remonter l'information pour qu'elle redescende. »

Monsieur le Maire : « C'est un peu plus complexe que ça. »

Yves Canevet : « Je sais que c'est peut-être un peu plus complexe, mais faites le nécessaire s'il vous plaît pour le personnel et pour les résidents. »

Monsieur le Maire : « Je peux vous dire qu'au sein du conseil d'administration, nous en débattons régulièrement et personne au sein du conseil d'administration de l'EHPAD n'a accablé le personnel. Bien au contraire, nous nous démenons pour leur obtenir des moyens supplémentaires. Cela a également été fait avec l'appui du président du département en 2025. Ils ont eu des crédits non reconductibles exceptionnels. Voilà, nous nous démenons main dans la main avec la directrice pour faire en sorte que, effectivement, cet équipement puisse bénéficier du personnel nécessaire pour s'occuper des résidents eu égard au GIR/GMP moyen, c'est-à-dire les besoins nécessaires par rapport aux personnes qui rentrent, en fonction de leur pathologie. »

Vu l'avis favorable de la commission « finances » du 29 janvier 2026,

➤ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- CAUTIONNE la garantie pour le prêt d'un montant de 170 000 € qui sera contracté par l'EHPAD Ty Pors Moro pour les acquisitions et travaux listés ci-dessus.

## 4. VOIRIE-RESEAUX

### 4.1 PLAN DU CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS) : NOUVELLE CONVENTION 2026-2030 ET CLÉ DE REFACTURATION AUX COMMUNES

(orateur : David DURAND)

Par délibération du 10 décembre 2020, le conseil communautaire a acté le partenariat avec le SDEF pour la mise en œuvre du Plan du Corps de Rue Simplifié (PCRS) sur le territoire communautaire, dans le cadre des obligations réglementaires issues de la réforme DT-DICT du 1er juillet 2012.

Le SDEF s'est positionné comme autorité locale compétente pour le déploiement du PCRS à l'échelle départementale, en lien avec les EPCI et les principaux gestionnaires de réseaux (CD29, ENEDIS, GRDF...).

Le plan du corps de rue simplifié (PCRS) est un ensemble de données destinées à fournir un fond de plan de référence pour les gestionnaires de réseaux enterrés afin d'y faire figurer leurs ouvrages et répondre aux DT-DICT, et ce à compter du 1er janvier 2026 et pour les communes classées en unités urbaines par l'INSEE. Les communes auront besoin du PCRS pour répondre aux DT-DICT de leur réseau d'eaux pluviales.

Les conventions signées reposaient sur :

- une convention cadre, définissant les modalités techniques et organisationnelles ;
- une convention particulière, propre à chaque partenaire, précisant les modalités financières pour la CCPBS.

La période initiale de conventionnement couvrait les années 2020-2025.

Au 1er juin 2025, le SDEF avait réalisé le levé de l'ensemble des communes de la CCPBS.

La nouvelle période de conventionnement vise principalement la mise à jour du PCRS réalisé lors de la première phase.

Afin d'harmoniser les échéances et d'en simplifier le suivi une nouvelle convention cadre a été rédigée qui mettra fin aux conventions existantes et couvrira la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030.

Par délibération du 04 décembre 2025, le Conseil Communautaire a validé :

- la nouvelle convention 2026-2030 et le scénario de financement proposé par le SDEF,
- la clé de refacturation aux communes.

Ainsi, le plan de financement de la CCPBS porte sur :

- **Investissement initial** : 4 043,23 €
- **Fonctionnement** : 11 968,46 € / an
- **Coût total sur 5 ans** : 63 885,53 €

Et, la refacturation aux communes porte uniquement sur la part annuelle de fonctionnement avec la clé de répartition suivante :

- 50 % selon le linéaire de voirie,
- 50 % selon la population municipale.

Soit, pour la commune de Pont l'Abbé :

POPULATION MUNICIPALE 2025	LINEAIRE DE VOIRIE DU SDEF	MONTANT ANNUEL AVEC CLE DE REPARTITION RETENUE	TOTAL SUR 5 ANS
8 796 habitants	117 km	1 316 €	6 580 €

Vu l'avis favorable émis par la commission urbanisme et travaux le 26 janvier 2026,

Vu l'avis favorable de la commission « finances » du 29 janvier 2026,

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le règlement des titres de recettes annuels correspondants qui seront émis par la CCPBS.

#### **4.2 EFFACEMENT DES RÉSEAUX RUE DE KERENTRÉE ET RUE DU LYCÉE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SDEF**

(orateur : David DURAND)

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et télécom, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de PONT-L'ABBÉ afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.



- **AUTORISER** le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

#### **4.3 ENEDIS – PROGRAMME DE RENOUELEMENT DES FILS NUS : SIGNATURE D’UNE CONVENTION TRIPARTITE POUR LA RÉALISATION DE NOUVELLES CANALISATIONS EN TECHNIQUE NON DISCRÈTE**

(orateur : David DURAND)

Afin d’améliorer la fiabilité du réseau, Enédis a présenté à la Commune un programme ambitieux de renouvellement des fils nus.

Les fils nus BT causent près de 15 000 incidents par an en France, et le nombre d’incidents relevés sur ces réseaux ne diminue pas depuis 2010 alors que plus de la moitié des longueurs existantes ont été supprimées depuis :

- réseau fils nus : 29,2 incidents/100 km/an
- réseau torsadé : 3,7 incidents/100 km/an.

Ainsi, les fils nus causent 8 fois plus d’incidents que le réseau torsadé (hors aléas climatiques). Malgré sa faible représentation (seulement 5 % de la longueur totale du réseau BT), le réseau fils nus est à l’origine de près de 25 % des incidents BT.

Afin de répondre aux enjeux de renforcement du réseau et de réduction des coupures (en nombre et en durée), l’objectif d’Enédis est donc :

- d’éradiquer 95 % du fil nu à l’horizon 2035,
- d’être en capacité de rétablir 90 % des clients en 48 heures en cas d’évènements majeurs.

Dans le cadre de ce programme de renouvellement, ENEDIS propose des solutions techniques différentes suivant les contraintes et l’aspect esthétique de l’environnement proche.

Les chantiers proposés par ENEDIS ont été présentés en mairie et ont fait l’objet d’une concertation avec la Commune.

En application des dispositions du cahier des charges de concession signé avec le SDEF le 06 mars 2020, les dispositions à mettre en œuvre pour la réalisation de nouvelles canalisations sont définies afin d’améliorer leur insertion dans l’environnement et imposent un recours aux techniques discrètes (souterraines ou façade).

Toutefois, ce cahier des charges prévoit aussi la possibilité dans certains secteurs, de déroger à cette règle du tout discret et permet la réalisation de nouvelles canalisations en technique aérienne sur poteau, sous réserve d’un accord tripartite formalisé entre le SDEF, la Commune et Enédis.

Ainsi, il est proposé la signature d’une convention tripartite entre ENEDIS (concessionnaire du réseau), le SDEF (autorité concédante) et la Commune de PONT-L’ABBE pour formaliser cet accord sur les sites ci-dessous désignés :

Code GDO du Poste	Nom du poste	Année de réalisation souhaitée	Technique
29220P0019	ZONE ARTISANALE	Libre	100% aérien
29220P0012	TREBEHORET	2029	Mixte
29220P0020	DOURIC COZ	2029	Mixte
29220P0046	RUE DE LA SOURCE	Libre	Mixte
29220P0105	MASSO	2027	Mixte

La convention est présentée en séance.

Vu l’avis favorable émis par la commission urbanisme et travaux le 26 janvier 2026,

Madame Caroline CHOLET sort et ne prend donc pas part aux discussions et au vote.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention tripartite ci-annexée, pour la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage d'Enédis, de nouvelles canalisations en technique non discrète (aérienne sur poteaux ou mixte).

## 5. ASSOCIATION

### 5.1 SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

#### ANNEXE\_tableau d'attribution des subventions 2026

(orateur : Laurent MOTREFF)

Le montant des subventions annuelles de fonctionnement diminue par rapport à l'année passée, passant de 67 300€ à 65 700€.

Cette baisse s'explique principalement par la diminution des membres au sein des associations après une année 2025 qui avait vu une forte augmentation dans les associations sportives.

Le tableau de projection des subventions 2026 est en annexe.

#### Nouvelle demande :

- Comité des Médailleurs de la Jeunesse, des sports et de l'engagement.

Les subventions manifestations passe de 12 950€ en 2025 à **17 950€ en 2026**. Cela est lié à l'insertion de la subvention annuelle pour la manifestation Snap Jazz Festival.

Vu l'avis favorable de la commission « Association-Sport » sur l'attribution des subventions annuelles de fonctionnement aux associations,

Vu l'avis favorable de la commission « finances » du 29 janvier 2026,

Monsieur Yann Hiriart, Monsieur Olivier Ansquer et Madame Fabienne Hélias quittent la salle et ne prennent pas part aux discussions et au vote en leur qualité de membres d'associations.

Monsieur le Maire remercie les membres de leur fidèle soutien aux associations qui sont le poumon de la ville de Pont-l'Abbé.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **VALIDE** le tableau d'attribution des subventions 2026.

### 5.2 SUBVENTION EXEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION RAMA THAI BOXING GYM

(orateur : Laurent MOTREFF)

L'association a pour projet d'organiser un évènement culturel et sportif autour de l'histoire du Muay Thai (boxe thaïlandaise) et de la Thaïlande, qui se déroulera au centre culturel Le Triskell le 24 avril 2026 de 19h00 à 21h00.

Ce cours-conférence sera présenté par leur groupe de compétiteur, il comprendra :

- Une présentation historique avec support de projection,
- Une démonstration de Muay Boran sur scène,
- Ainsi qu'un échange avec le public.

L'objectif de cet évènement est de faire découvrir au plus grand nombre, la richesse culturelle, historique et sportive de leur discipline, au-delà de l'aspect purement compétitif.

Cet événement sera gratuit et ouvert à tous.

Afin de pouvoir assurer l'organisation dans de bonnes conditions, l'association sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle correspondant au coût de location du centre culturel Le Triskell.

Vu l'avis favorable de la commission « Association-Sport » sur l'attribution de cette subvention exceptionnelle à l'association Rama Thai Boxing Gym à hauteur de 1 020€,

Vu l'avis favorable de la commission « finances » du 29 janvier 2026,

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est appelé, à l'unanimité :**
- **APPROUVE** la demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 1 020€ à l'association Rama Thai Boxing Gym pour l'année 2026.

## 6. RÉSEAU DE CHALEUR

### 6.1 CONVENTION AVEC LE SDEF – MONTAGE JURIDIQUE

(orateur : David DURAND)

Dans le cadre de l'étude de faisabilité du réseau de chaleur, une convention a été passée auprès du SDEF, afin de désigner une assistance sur le montage juridique de l'opération.

Le montant global de la mission est de 44 000€ HT, la part communale s'élève pour sa part à 4.400€ HT.

Le SDEF via le fond de concours de l'ADEME prend en charge le reste du financement de l'étude.

Il est proposé d'autoriser la signature de la convention avec le SDEF et la prise en charge du reste à charge d'un montant de 4 400 € HT de l'assistance sur le montage juridique de l'opération de réseau de chaleur.

Sur validation des membres des commissions consultées :

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**
- **AUTORISE** la signature de la convention avec le SDEF ;
  - **VALIDE** la prise en charge du reste à charge d'un montant de 4 400 € HT de l'assistance sur le montage juridique de l'opération de réseau de chaleur.

## 7. BÂTIMENT

### 7.1 MISE EN LUMIÈRE DU CHÂTEAU - SDEF

(orateur : David DURAND)

Dans le cadre de la vaste opération de rénovation du château, la municipalité souhaite valoriser l'édifice par un dispositif d'éclairage extérieur cohérent, moderne et patrimonial. Afin de disposer d'une solution techniquement adaptée et de chiffrer précisément l'opération, une étude a été confiée au SDEF (Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère).

Cette étude concerne l'ensemble des façades et éléments architecturaux majeurs du château, dans une logique de mise en valeur nocturne, d'attractivité touristique et d'animation du patrimoine.

La proposition d'aménagement prévoit une mise en lumière complète et scénarisée du château, comprenant :

- **Côté étang**
  - Installation de **spots encastrés** au sol, permettant de souligner les volumes du bâtiment côté étang.
- **Partie tour tronquée**
  - Mise en lumière assurée par deux projecteurs fixés en hauteur sur l'angle des Flûtes Celtes.

- **Côté cour et tour Musée**
  - Mise en lumière périmétrique via des projecteurs encastrés dans les futurs aménagements de la cour.
  - Valorisation spécifique de la tour Musée, intégrée dans l'ensemble lumineux.
- **Façade principale**
  - Installation de projecteurs complémentaires, fixés sur la mairie annexe, pour éclairer l'ensemble de la façade du château.
  - Prévision de deux projecteurs Gobo, permettant de projeter des motifs, symboles ou logotypes sur la façade selon les besoins (événements, fêtes, saisonnalité...).
- **Utilisation de projecteurs Gobo**
  - La tour Musée sera également équipée de projecteurs Gobo pour afficher des visuels comme le blason de Pont-l'Abbé, à l'image de l'exemple fourni en annexe.
  - Les Gobos présentent plusieurs avantages : interchangeabilité très simple des motifs, coût faible des supports, possibilité de varier les projections au cours de l'année (festivités, communication municipale, événements culturels).

Le coût total prévisionnel des travaux s'élève à : 143 341,96 € HT, soit 172 010,35 € TTC.

Le SDEF propose une participation financière correspondant à 30 % du montant total des travaux. Cependant, son plafond d'intervention conduit à une prise en charge effective de 45 000 €. Le reste à charge pour la Ville de 98 341.96 €.

La première phase de travaux serait synchronisée avec les aménagements de la cour du château en février / mars 2026. Cette phase correspond uniquement aux préparatifs et à l'installation des infrastructures techniques (réservations, conduites, etc.).

La pose des équipements lumineux interviendra dans un second temps, en coordination avec l'avancement global du chantier du château.

Monsieur le Maire ajoute que le Château aura, comme l'Office du tourisme, comme l'Eglise, retrouvé sa mise en lumière et que ce n'est pas une opération facile compte tenu de la taille du bâtiment.

Sur validation des membres des commissions consultées :

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la mise en lumière du château telle que préconisée par le SDEF ;
- **ENGAGE** la première phase de travaux (réseaux et fourreaux) en coordination avec les aménagements de la cour dès début 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDEF.

## 8. CULTURE

### 8.1 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ORGANISATION D'UN FEST NOZ – MARS BLEU PAR L'HÔTEL-DIEU AU TRISKELL

(orateur : Bernard Le Floc'h)

Dans le cadre de Mars Bleu, l'Union Hospitalière de Cornouaille souhaite s'associer à l'Hôtel-Dieu pour l'organisation d'un **Fest-Noz solidaire**, prévu le **vendredi 27 mars en soirée**. Cet événement aura pour vocation d'associer :

- un espace de prévention et d'information animé par des professionnels de santé, en lien avec des associations de lutte contre le cancer ainsi que le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers Bretagne (CRCDC Bretagne) ;
- des temps de rencontre et d'échange avec la population ;
- une animation musicale et festive, ouverte à toutes et tous.

L'Hôtel-Dieu souhaiterait proposer une entrée participative « au chapeau » et déléguer la gestion de la buvette à l'association La Ligue contre le cancer, seront proposées uniquement des consommations sans alcool.

Les bénéfices de la soirée seraient reversés aux associations partenaires pour le financement des soins de support, des outils de prévention, ainsi qu'à la recherche sur les cancers digestifs.

L'Hôtel-Dieu est actuellement en phase de démarchage auprès de musiciens (bagad, groupes bretons), qui, dans l'idéal, accepteraient de s'engager bénévolement pour cette cause de santé publique.

De leur côté, les hôpitaux s'impliquent à travers la mise à disposition de médecins (gastro-entérologues, oncologues, médecins polyvalents), de professionnels paramédicaux, ainsi que du temps de cadre et de direction pour l'organisation, réunions de préparation et l'accueil / prise en charge du public.

Sur validation des membres des commissions consultées :

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **OCTROIE** une subvention exceptionnelle de 996.50€ TTC à l'Union Hospitalière de Cornouaille pour l'organisation d'un Fest-Noz dans le cadre de Mars Bleu.

## **8.2 EXPOSITIONS TEMPORAIRES ESTIVALES DU MUSÉE**

*(orateur : Bernard Le Floc'h)*

Le Musée Bigouden ouvrira ses portes à l'automne prochain. Il semble important donc de maintenir une dynamique d'exposition temporaire, permettant de communiquer activement sur la réouverture et de maintenir une dimension culturelle l'été autour du projet.

Aussi il va être proposé en COPIL Musée, de travailler sur une exposition temporaire au Triskell et de travailler à la réalisation d'une exposition au niveau de l'étang, des douves et autour de photos de pièces « iconiques » du musée permettant ainsi d'inviter les spectateurs à voir quelques pièces qu'ils retrouveront lors du musée repensé.

### **MUSEE BIGOUDEN - EXPOSITION HORS-LES-MURS 2026**

*La Maison Le Minor et la grande broderie, un savoir-faire traditionnel au service de l'art contemporain, une exposition en collaboration avec Gildas Le Minor.*

#### **Le Minor, la Maison iconique du Pays bigouden**

Installé en cœur de ville depuis 1936, la Maison Le Minor constitue un repère majeur du patrimoine bigouden. Cette aventure économique, culturelle et esthétique fit rayonner tout le pays – et Pont-l'Abbé en particulier - pendant plusieurs décennies.

La Maison se lance dans cette belle aventure de l'artisanat textile en 1936, mêlant créations, prêt-à-porter haut de gamme, foulards, bannières, linge de maison, tapisseries, costumes traditionnels... Elle a rayonné sur le territoire français et a même sous-traité pour Courrèges et Chanel. Dans les années 1970, au plus fort de son activité, la Maison Le Minor a pu comptabiliser plus de 450 ouvrières en atelier à Pont-l'Abbé, nombre auquel s'ajoute une cinquantaine à domicile.

#### **« La grande broderie », bannières et tapisseries**

Si deux expositions au Musée ont déjà été évoquées, certaines productions de la Maison Le Minor - les poupées en 2012 et le prêt-à-porter en 2020 - jamais encore l'accent n'a été mis spécifiquement sur « la grande broderie », une production de prestige.

La Maison le Minor a renouvelé l'art de la broderie en développant la broderie décorative, notamment sur des pièces exceptionnelles. Pour cela, elle entame la collaboration avec de grands artistes. Ce seront d'abord les réalisations de bannières. Très rapidement les commandes publiques, privées, profanes, ecclésiastiques affluent. Puis viennent les panneaux brodés et, œuvres encore plus ambitieuses : les tapisseries. Marie-Anne Le Minor rencontre le moine bénédictin Dom Robert en 1947. Disciple de Lurçat, ses cartons tissés à Aubusson sont déjà reconnus. Il livrera à Aubusson et à La Maison Le Minor une vingtaine de cartons jusqu'en 1992. À sa suite viendront d'autres artistes dont Picard le Doux ou Pierre Toulhoat. Par courrier du 2 janvier 1973, signé Valéry Giscard d'Estaing

alors Ministre des Finances, ce terme de « tapisserie » associé au label œuvre d'art allait pouvoir être appliqué aux productions Le Minor. Actuellement, les cartons nouveaux créateurs comme Patrice Cudennec, Gwenn le Gac sont encore réalisés dans leurs ateliers.

### **Les 90 ans de la Maison et la sortie d'un ouvrage**

Il s'agit également pour le Musée de rebondir sur deux opportunités en 2026. La première est la date anniversaire de La Maison : 90 ans et la seconde, la sortie d'un bel ouvrage sur le sujet par Gildas Le Minor. Sollicités par les Editions *Locus Solus*, Gildas Le Minor et Armel Morgan travaillent actuellement sur le projet, pour une sortie prévue en 2026. Peut-être que dans 10 ans, le Musée pourra également envisager de fêter les 100 ans de la Maison Le Minor avec une grande exposition retraçant l'ensemble de la production de cette emblématique entreprise du territoire...

### **L'exposition en pratique**

- **Lieu**, centre culturel Le Triskell
- **Montage** de l'exposition du 22 juin au 3 juillet 2026
- **Durée** de l'exposition du 4 juillet au 4 août 2026
- **Ouverture**, tous les jours de 10h à 18h
- **Médiations**, un cycle de conférence sera proposé, au Triskell, autour de la thématique de l'exposition ainsi que des ateliers adultes et enfants, en partenariat notamment avec l'association des Amis du Musée

Le coût est estimé à 35 000 € TTC, l'exposition rapporterait entre 12 et 15 000 € (billetterie et boutique). En recette, s'ajouteraient les 8 à 10 000 € de la DRAC.

Vu l'avis favorable de la commission culture du 29 janvier 2026,

### **➤ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **VALIDE** la thématique de l'exposition et de permettre au service d'entamer le travail sur sa réalisation et sa communication.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toute subvention relative à cette exposition auprès des différents partenaires, en particulier la DRAC Bretagne.

## **9. MOTION**

Monsieur Le Maire présente la motion concernant le lycée Laënnec pour la fermeture d'une classe de seconde à la rentrée scolaire 2026-2027 comme annoncée en début de séance. Le conseil municipal de Pont-l'Abbé a été alerté par les personnels du lycée Laënnec de la fermeture d'une classe de seconde à la rentrée scolaire 2026-2027. Les personnels du lycée Laënnec se sont réunis en heure d'information syndicale, mardi 10 février, ce matin, pour examiner les prévisions d'effectifs transmises par les services académiques pour la prochaine rentrée. Sur la base de ces chiffres, la direction académique du Finistère nous annonce la fermeture d'une classe de seconde en septembre 2026. Celle-ci s'ajoute à la suppression de deux classes en septembre 2025, malgré un effectif réel en seconde supérieur aux prévisions. Cette fermeture d'une classe de seconde laisse présager celle d'une première, puis d'une terminale à l'avenir, bien évidemment. Elle repose sur un effectif théorique de 172 élèves, alors qu'il en faudrait seulement 3 de plus pour maintenir cette division. La suppression d'une division de seconde entraînerait de lourdes conséquences dans le suivi des élèves. En effet, depuis la crise Covid, la santé mentale des adolescents nous préoccupe gravement et nous savons que l'Éducation nationale manque de moyens humains pour y faire face. Nous savons que 125 logements vont être livrés dans les mois d'ici au mois de juin 2026 dans le seul quartier de la gare de Pont-l'Abbé. Et d'ailleurs, je me suis procuré une partie de l'âge de ceux qui ont acheté et qui

sont en train d'emménager : sur les 38 premiers logements qui sont en cours de livraison, 20 acquéreurs sur 38 ont moins de 55 ans. C'est-à-dire qu'ils sont en âge d'avoir des enfants qui sont soit pour l'instant à la maternelle, en primaire, au collège ou au lycée. Ce dynamisme démographique concerne aussi, bien évidemment, d'autres communes du pays Bigouden.

La fermeture de cette classe priverait donc les familles nouvellement installées sur le territoire de la liberté de choisir d'inscrire leur enfant au lycée public de Laënnec.

Aussi, le conseil municipal demande solennellement à la DASEN de maintenir cette sixième classe de seconde au lycée de Laënnec à la rentrée scolaire 2026-2027.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ÉMET** un avis favorable pour le maintien de la 6e classe de Seconde au Lycée Laënnec à la rentrée scolaire 2026-2027.

Laurent Cavaloc souhaite prendre la parole : *« j'avais quelques mots à vous dire pour cette fin de conseil municipal, mais je vais m'efforcer d'être bref. Si je souhaite vous dire cela, c'est évidemment, parce que c'est le dernier conseil du mandat. Je n'ai pas de scoop à annoncer, pas de tribune à dérouler, pas spécialement de campagne électorale à faire. La première chose que je voulais vous dire, c'est que ce conseil municipal qui vient de se terminer est sans aucun doute le dernier pour moi, en tout cas peut-être provisoirement. J'aurais pu d'ailleurs commencer ce petit mot en reprenant Serge Gainsbourg : « Je suis venu vous dire que je m'en vais », mais je tiens à vous rassurer, je ne vais pas vous parler que de moi parce que ça n'a pas beaucoup d'importance. L'heure du retrait, et non de la retraite, pas encore, a sonné parce que, comme quelques autres, et pour des raisons à la fois de conviction et personnelle, je l'ai décidé. Sauf surprise, je ne devrais pas siéger dans la prochaine assemblée. J'aurais pu revenir ce soir sur, vous savez, les sujets qui me tiennent à cœur : l'intérêt général, la démocratie, la philosophie de la fiscalité. À cette heure, je voulais vous dire, en cette fin de conseil, que ce fût pour moi un honneur de siéger ici à Pont-l'Abbé. Évidemment, particulièrement avec Janick Moriceau en début de mandat, puis Véronique, jusqu'ici. Janick et Véronique, deux combattantes. Je suis fier d'avoir été à leurs côtés, mais aussi avec, évidemment, les collègues du groupe « Pon(l'Abbé au Cœur », que je connais pour certains depuis assez longtemps et avec qui nous partageons beaucoup. Fierté pour moi, le natif de Brest, donc aussi le finistérien, le breton, le français, et aussi, du mieux possible, le citoyen du monde internationaliste, homme de gauche, conscient que la pauvreté, l'injustice, la tyrannie est partout et la même partout. De gauche, disais-je, et vous savez ce que disait Guy Bedos : « Ça devient difficile d'être de gauche, surtout quand on n'est pas de droite. » C'est juste pour la formule, ce n'est pas très difficile en réalité d'être de gauche. Honneur de représenter surtout les idées dont j'ai toujours accepté de me revendiquer, celles de la gauche, je le disais, non par consentement à être réduit à une étiquette, mais par acceptation de choisir, puisque la politique c'est aussi choisir, mais aussi par respect pour celles et ceux que je m'efforce, d'ailleurs au quotidien, de convaincre, parce que la politique c'est aussi convaincre. Je suis entré dans ce conseil municipal, j'avais eu l'occasion de le dire, je ne vais pas remercier à nouveau mes parents parce que sinon ça va faire un peu discours de remise de César. Je suis entré ici en militant et j'en sors en militant. En apparence, mais vraiment en apparence seulement, c'est un élu minoritaire, donc perdant, qui s'adresse à vous ce soir. Et pourtant, je voulais vous le dire, j'ai beaucoup gagné, beaucoup appris. J'ai beaucoup aimé être des vôtres. Forcé de reconnaître que je me suis aussi parfois découragé. Mais l'enthousiasme et la passion sont toujours revenus, parfois plus fortes. Et comme je sais que vous aimez bien les citations, je fais mienne celle de Nelson Mandela qui disait : « je ne perds jamais, j'apprends. » Dans les temps récents d'ailleurs, vous m'avez presque convaincu de rester encore un peu.*

*Mais finalement non, ma décision de retrait a été prise il y a plusieurs mois, elle rejoint d'ailleurs d'autres qui vont quitter ce Conseil et elle a mûri et s'est finalement ancrée assez fort pour tenir jusqu'au bout. 2016-2026, 10 ans, c'est bien 10 ans. Je vous quitte évidemment provisoirement avec en réalité peu de regrets pour continuer un chemin emprunté il y a là plus de 30 ans. Le temps passe, mais un peu différemment. Finalement, tout ça me permet de rester jeune. Encore une citation, je sais*

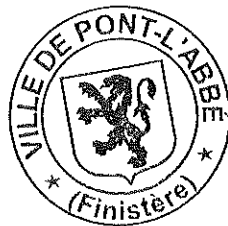
que vous aimez ça. Le général MacArthur disait, devant des jeunes précisément : « On ne devient pas vieux pour avoir vécu un certain nombre d'années, on devient vieux parce qu'on a déserté son idéal. » Et donc, à ce titre, j'espère rester jeune le plus longtemps possible. Je veux adresser à chacun d'entre vous, membres des actuelles minorités comme de l'actuelle majorité, mes sincères remerciements. Malgré des idées parfois ou souvent opposées – ça sert à ça aussi, la démocratie, à se mettre d'accord sur ce sur quoi on n'est pas d'accord –, nous avons conservé des relations, je le crois, cordiales, parfois même un peu plus. Vous m'avez souvent conforté dans ce que je pensais, mais finalement vous m'avez fait grandir, politiquement, philosophiquement. Je voulais officiellement en tout cas vous en remercier. Certains d'entre vous m'ont même témoigné du soutien dans des temps où mon moral n'était pas au mieux. C'était ton cas, Stéphane. Je tenais à dire qu'on peut être des opposants politiques et conserver des relations. Je voulais le dire officiellement ce soir. Je vous remercie d'avoir pris ces quelques minutes pour écouter ces quelques mots que j'avais à vous dire, et puis je vous dis à bientôt. »


Monsieur Le Maire remercie Laurent Cavaloc.

Caroline Cholet souhaite également prendre la parole : « Ça va être plus bref parce que je n'ai pas préparé grand-chose, contrairement à Éric et à Laurent. Je voulais remercier la plupart d'entre vous parce que ça a été une très belle aventure, ces six ans de mandat. Je ne vais pas vous faire de discours politique parce que je n'ai jamais été très politique, comme vous le savez tous. Mon cœur balance entre la gauche et la droite. En fait, mon cœur balance plutôt entre l'intérêt et le bien-être des Pont-l'Abbistes, en tout cas durant tout ce mandat. Et je me fiche un peu, même je me fous complètement, qu'ils soient à droite ou à gauche. Ce qui m'intéresse, c'est le bien-être des Pont-l'Abbistes et le bien-être en général. J'ai fait des rencontres très intéressantes. Je me suis fait des amis, des gens que j'apprécie énormément. Et le mot de la fin, comme c'est la soirée des citations, je veux le donner à toutes les femmes de ce conseil et aux femmes qui devraient nous rejoindre plus tard. Et je voulais leur dire d'envoyer balader les conventions, les traditions et les « qu'en-dira-t-on ». Fichez-vous des railleries et autres jalousies. Vous êtes importantes, devenez, moi je dirai, essentielles, elle dit prioritaires. Elle, c'est Gisèle Halimi. Je vous souhaite une bonne soirée. Merci. »

Monsieur Le Maire remercie Caroline Cholet et sur ces paroles lève la séance à 22h15 et invite les membres à partager le traditionnel verre de l'amitié, dernier de cette mandature. Merci encore à toutes et à tous pour votre active participation, pour votre implication dans la vie communale, pour les heures sacrifiées auprès de vos proches et de vos familles. C'est aussi ça, servir l'intérêt général, et ce n'est pas toujours reconnu à sa juste cause.

La secrétaire,  
  
Annie BRAULT



Le Maire,  
  
Stéphane LE DOARÉ